

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 11 septembre 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure :
- 388 et 390, rue de Port-Royal Est - Lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec : autoriser un taux d'implantation minimum inférieur à la norme prescrite de 30 % (40.08).
- 10.04** Correspondance et dépôt de documents
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Période de questions des membres du conseil
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 septembre 2023.
- 10.08** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juillet 2023.

12 – Orientation

- 12.01** Adopter les projets retenus dans le cadre de la 3e édition du budget participatif de l'arrondissement.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à ATMOSPHERE inc. pour la fourniture et l'installation d'une tribune télescopique (gradins) et de fauteuils pour la maison de la culture Ahuntsic - Dépense totale de 1 187 766,57 \$, taxes incluses (contrat : 1 028 369,33\$ + contingences : 102 836,93 \$ + incidences 56 560,31 \$) - Appel d'offres public 23-10015 - 1 soumissionnaire / Imputation à la réserve immobilière (433 835,68 \$, net de ristourne).

- 20.02** Accorder un contrat de gré à gré à Arbre NB inc. pour l'abattage des arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023 - Dépense totale de 100 000 \$, taxes incluses (contrat : 93 304,51 \$ + variations des quantités 6 695,49 \$) / Imputation au comité de coordination des mesures d'urgence.
- 20.03** Octroyer un contrat de services professionnels de gré à gré à Groupe Intervia inc., pour la réalisation d'études de circulation et la préparation de plans pour l'ajout de panneaux « Arrêt » à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 54 555,64 \$, taxes incluses / Imputation à la réserve développement (49 816,57 \$, net de ristourne).
- 20.04** Accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) pour la réalisation de la programmation automne/hiver 2023-2024, qui comprendra trois conférences, une exposition virtuelle et un spectacle.
- 20.05** Accorder un soutien financier de 15 000 \$ à Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet.
- 20.06** Accorder un soutien financier de 10 000 \$ à Société de développement commercial District central pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment portant le numéro 105, rue Chabanel Ouest, pour l'année 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.
- 20.07** Modifier la résolution CA23 09 0087, adoptée le 11 avril 2023, afin d'intégrer au montage financier une somme de 632 842 \$, net de ristournes, provenant du programme Aquatique Montréal (PAM) (jeu d'eau - parc Henri-Julien).
- 20.08** Modifier la résolution CA23 09 0130, adoptée le 8 mai 2023, afin de remplacer le nom de l'organisme Espace Trad par Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise et ratifier les conventions intervenues avec Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, Marguerite à bicyclette et Concours international d'orgue du Canada.

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1er juin au 31 juillet 2023.
- 30.02** Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en oeuvre sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits.
- 30.03** Approuver le rapport final des dépenses relatives au projet ayant fait l'objet d'une aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2019-2022 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 30.04** Autoriser le règlement hors cour, pour la somme de 380 000 \$, du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la construction et la mise en service d'un bâtiment accessoire afin de desservir les activités de la patinoire Bleu Blanc Bouge du parc De Mézy (appel d'offres public S-AC-2018-014) et, à cette fin, transférer le solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences dans

le budget des contingences, autoriser des crédits additionnels au montant de 129 968,53 \$ et autoriser la Chef de division, Division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques, à signer tout document pour donner effet au règlement.

- 30.05** Autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial.
- 30.06** Autoriser une dépense de 980 \$, taxes incluses, pour la participation de six personnes, élu(e)s et fonctionnaires, au 17e Gala-bénéfice du CRE-Montréal.
- 30.07** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1000 \$ à différents organismes pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.08** Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 8 000 \$ aux organismes suivants : Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville (1 000 \$), Entre-Maisons Ahuntsic (1 000 \$), Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (1 000 \$), Cultiver Montréal (500 \$) et Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (4 500 \$).

40 – Réglementation

- 40.01** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur le boulevard Henri-Bourassa, aux approches est et ouest de la rue Taché.
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen à l'approche nord de la rue Sauvé et sur l'avenue d'Auteuil à l'approche nord et sud de la rue Fleury Est.
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation d'aller tout droit sur l'avenue Christophe-Colomb en direction nord à l'intersection du boulevard Crémazie Est (direction ouest).
- 40.04** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours, aux approches ouest et est sur la rue De Salaberry à l'intersection de la rue Valmont.
- 40.05** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.
- 40.06** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 649 et 665, boulevard Gouin Est, l'occupation à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)) - Lot 1 995 509 du cadastre du Québec - Zone 1328.
- 40.07** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, d'une hauteur de 12 mètres et comprenant 18 logements, un taux d'implantation de 55 % et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain, lequel est situé sur l'avenue Péloquin, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est - Lot 2 497 000 du cadastre du Québec - Zone 1369.

- 40.08** Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est, un taux d'implantation minimum inférieur à la norme prescrite de 30 % - Lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec - Demande de permis 3003281855.
- 40.09** Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009), afin d'exclure son application aux lots 1 742 736, 1 742 738, 1 742 740 et 1 742 743 du cadastre du Québec, pour les bâtiments situés aux 10220 à 10252, rue Parthenais, et ce, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001), pour le projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'hôpital Fleury.

60 – Information

- 60.01** Prendre acte des rapports relatifs au projet pilote Mobilité de quartier, lequel vise la réduction de l'utilisation de l'auto-solo dans le cadre du Programme Climat Municipalités phase 2 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

70 – Autres sujets

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1233612001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Division relations avec les citoyens et communication , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Adopter les projets choisis dans le cadre de la troisième édition du budget participatif d'Ahuntsic-Cartierville

Adopter les projets choisis dans le cadre de la 3e édition du budget participatif soit :

1. Un espace arborescent et nourricier au parc Henri-Julien pour un budget de 160 000\$
2. Du matériel de sport dans les bibliothèques de l'arrondissement pour un budget de 21 500\$
3. Les joies de l'hiver pour toutes au parc du Sault-au-Récollet et au parc Henri-Julien pour un budget de 20 500\$
4. Les jeunes sont les artistes de demain ! pour un budget de 85 000\$
5. Plus d'offre sportive pour Cartierville pour un budget de 30 000\$

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 09:29

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1233612001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Division relations avec les citoyens et communication , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Adopter les projets choisis dans le cadre de la troisième édition du budget participatif d'Ahuntsic-Cartierville

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a tenu sa troisième édition du budget participatif de l'automne 2022 à l'été 2023. Plusieurs étapes ont été franchies et, suite à l'étape de vote qui a eu lieu du 20 mai au 25 juin 2023, 5 projets ont été choisis pour une enveloppe budgétaire disponible de 350 000\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA22 090117. Affecter à la troisième édition du Budget participatif un montant de 415 000\$ provenant de la réserve de développement. Sommaire décisionnel 1228313002

DESCRIPTION

Pour déterminer les projets choisis dans le cadre de la 3e édition du budget participatif, un vote a eu lieu du 20 mai au 25 juin 2023. L'ensemble de la population résidant sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, ayant 12 ans et plus, avait le droit de vote. Il était possible de voter en ligne à l'adresse realisonsmtl.ca/budgetparticipatifac3/ ou en personne, dans l'une des stations de vote prédéterminées (Bibliothèque Cartierville, Bibliothèque de Salaberry, Bibliothèque Ahuntsic, Bureau Accès Montréal, Centre culturel et communautaire de Cartierville) ou lors d'un des quarante-cinq (45) kiosques de vote extérieur (à la distribution des fleurs de l'arrondissement le 27 mai aux sites Louvain Est, parc Ahuntsic, parc de Mézy, lors de la fête de l'arrondissement le 3 juin au parc Ahuntsic, aux marchés publics d'Ahuntsic et de Cartierville, aux écoles Sophie-Barat, Évangéline et Ladauversière, au YMCA Cartierville, à la Villa Raimbault, au Quartier des générations, ainsi que dans des parcs et espaces publics de l'arrondissement). 4754 personnes ont participé à l'exercice de vote. À l'issue du scrutin, voici les projets sélectionnés :

1. Un espace arborescent et nourricier au parc Henri-Julien - réunissant 1865 votes -

- pour un budget de 160 000\$
2. Du matériel de sport dans les bibliothèques de l'arrondissement - réunissant 1398 votes - pour un budget de 21 500\$
 3. Les joies de l'hiver pour toutes au parc du Sault-au-Récollet et au parc Henri-Julien - réunissant 1351 votes - pour un budget de 20 500\$
 4. Les jeunes sont les artistes de demain ! - réunissant 1340 votes - pour un budget de 85 000\$
 5. Plus d'offre sportive pour Cartierville - réunissant 1282 votes - pour un budget de 30 000\$

JUSTIFICATION

Le processus du budget participatif fonctionne selon les règles présentées dans la charte de la 3^{ème} édition du budget participatif de l'arrondissement. Suite au vote ouvert à la population du 20 mai au 25 juin 2023, les cinq projets ont été priorisés en respectant la charte qui mentionne que "L'arrondissement s'engage à réaliser les projets priorisés par la population lors du vote dans une enveloppe maximale de 350 000 \$:

- Le projet ayant reçu le plus grand nombre de votes sera financé;
- Si la valeur du deuxième projet ayant reçu le plus de votes est égale ou inférieure au montant restant, il sera financé.

- Cette méthode s'appliquera jusqu'à ce que les sommes soient épuisées.

S'il y a égalité entre deux projets ou une somme résiduelle, le comité de pilotage fera des recommandations au conseil d'arrondissement qui prendra la décision finale."

Suite à la sélection de cinq premiers projets, 33 000\$ restent disponibles dans l'enveloppe du budget participatif. Bien que ce montant soit suffisant pour financer un dernier projet ("Parlons-nous! Cafés-rencontres et entraide" pour un montant de 12 500\$), le comité de pilotage de la démarche du budget participatif recommande de ne pas le sélectionner étant donné que la population a placé ce projet en 15^{ème} position sur 16 projets soumis au vote, soit en avant-dernière position, pour un total de 794 votes.

Le comité de pilotage de la démarche recommande d'affecter cette enveloppe restante à une banque de contingence équivalant à 10% du budget des projets choisis afin de parer aux éventuelles variations de leur coût de réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe allouée à la 3^e édition du budget participatif pour la réalisation de projets est de 350 000\$. Ce montant a déjà été affecté à la réserve de développement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Le Budget participatif d'Ahuntsic-Cartierville s'inscrit dans l'orientation "Démocratie et participation" de Montréal 2030. Plus précisément, le Budget participatif contribue à "accroître la participation et l'engagement des citoyennes et des citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au coeur des processus de décision".

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets réfléchis et choisis par la population verront le jour d'ici les deux prochaines années. Plusieurs impacts positifs sont à noter : la mobilisation des résidentes et résidents ainsi que du milieu communautaire, la contribution de l'exercice au sentiment d'appartenance à l'arrondissement pour celles et ceux qui ont participé au développement des projets, ainsi que le développement de la participation à la démocratie municipale.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Une partie des activités se sont déroulées de manière virtuelle, notamment l'un des ateliers de collecte d'idées à l'automne 2022, ainsi que l'atelier de priorisation des idées au mois de février 2023. Cette édition a toutefois été marquée par un retour des activités en personne, particulièrement pour le vote au printemps et à l'été 2023.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs actions de communication ont été menées pour faire connaître la démarche : infolettre, publicités dans les journaux, annonce sur la plateforme Réalisons Montréal, publications sur les réseaux sociaux, affichage dans l'espace public, opérations de distribution en porte-à-porte, déplacement dans l'espace public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets retenus devront être réalisés d'ici les deux prochaines années (fin de l'année 2025) tel qu'énoncé dans la charte de la troisième édition du budget participatif de l.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie FRANCES
Conseillère en planification - consultation
publique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-02

Tamar KANTARJIAN
chef(fe) de division - communications, greffe,
relations citoyens et adjoint(e) dir. arr.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1234465003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ATMOSPHERE INC., pour la fourniture et l'installation d'une tribune télescopique et de fauteuils pour la maison de la culture Ahuntsic - Dépense totale de 1 187 766,57 \$, taxes incluses (contrat : 1 028 369,33\$ + contingences : 102 836,93 \$ + incidences 56 560,31 \$) - Appel d'offres public 23-10015 / Un montant de 433 835.68 \$ net des ristournes sera financé par la réserve immobilière de l'arrondissement.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire ATMOSPHERE INC., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 028 369,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **(23-10015)** ;
2. d'autoriser une dépense de 102 836,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 56 560,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. de procéder à une évaluation du rendement d'ATMOSPHERE.
5. d'imputer cette dépense, **après avoir opéré le virement budgétaire requis**, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 60% par le Service de la culture, pour un montant de 650 753,85 \$ net de ristourne et à 40% par l'arrondissement, pour un montant de 433 835,90\$ net de ristourne.

Signé par Marc CARDINAL Le 2023-08-21 10:14

Signataire : Marc CARDINAL

Directeur performance greffe et service administratif
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1234465003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à ATMOSPHÈRE INC., pour la fourniture et l'installation d'une tribune télescopique et de fauteuils pour la maison de la culture Ahuntsic - Dépense totale de 1 187 766,57 \$, taxes incluses (contrat : 1 028 369,33\$ + contingences : 102 836,93 \$ + incidences 56 560,31 \$) - Appel d'offres public 23-10015 / Un montant de 433 835.68 \$ net des ristournes sera financé par la réserve immobilière de l'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

La tribune télescopique de la maison de la culture Ahuntsic, installée en 1999, est désuète et jugée « dangereuse » pour les employés qui la manipulent. Une étude réalisée par une firme spécialisée a confirmé ce diagnostic en 2019. La tribune télescopique est figée en position ouverte en mode amphithéâtre et utilisée ainsi depuis 2019. La maison de la culture ne peut plus diffuser de spectacles et d'événements en mode cabaret.

Un appel d'offres a été publié sur le système SEAO par le Service de l'approvisionnement le 14 juin 2023 pour l'acquisition et l'installation de gradins télescopiques pour la maison de la culture Ahuntsic. De plus, le même jour, un avis public a paru dans le journal Le Devoir et sur le site des appels d'offres de la Ville de Montréal. Un addenda a été publié le 27 juin 2023 pour ajouter une journée de visite obligatoire, pour modifier les plans et le devis technique, ainsi que pour modifier une clause administrative concernant l'expiration du contrat et le début des travaux. Cet addenda n'a pas eu d'incidence sur l'estimé. Quant à l'ouverture des soumissions, celle-ci a été effectuée par le Service du greffe le 18 juillet 2023. Au cours de la période de l'appel d'offres, d'une durée de 33 jours, une seule entreprise s'est procuré les documents d'appel d'offres et celle-ci a déposé une soumission conforme. À noter que le marché des tribunes télescopiques pour des salles de spectacles est un marché de niche et compte peu de firmes, ce qui expliquerait qu'une seule firme s'est procuré les documents d'appel d'offres.

L'objet du présent dossier vise à accorder un contrat pour la fourniture et l'installation d'une nouvelle tribune télescopique et de fauteuils pour la Maison de la culture Ahuntsic.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

La nouvelle tribune télescopique permet, une fois refermée, de libérer le plancher de la salle

de spectacle des fauteuils et des gradins qu'elle supporte. C'est un système télescopique de tiroirs qui, une fois refermé, contient les fauteuils et une fois déployé, constitue la partie dotées de gradins de la salle de spectacle.

La tribune télescopique et les fauteuils possèdent les caractéristiques leur permettant d'être utilisés dans un contexte de salle de spectacle. La solution proposée accorde une grande attention à la stabilité, la précision, l'esthétisme, l'acoustique et le confort des composantes.

Le système comprend 290 fauteuils répartis de la façon suivante :

- 233 fauteuils rabattables à installer sur la tribune télescopique. Les fauteuils sont sur piètement central individuel et non sur poutre;
- 18 fauteuils fixes (non repliables) à installer sur des gradins fixes de part et d'autre de la régie (mezzanine);
- 22 fauteuils autoportants amovibles à installer au-devant des gradins rétractables (première rangée);
- 17 fauteuils autoportants amovibles à installer à la dernière rangée des gradins rétractables.

L'accessibilité universelle a été prise en compte dans les dessins des nouveaux gradins notamment par:

- Deux fauteuils simples ayant une plus grande largeur;
- Tous les bancs de la première rangée peuvent être enlevés par sections de 2 pour accueillir un ou plusieurs fauteuils roulants. Les personnes en fauteuil roulant se retrouvent parmi les spectateurs et non dans une section isolée;
- Des gardes corps et mains courantes sont prévus de part et d'autres des escaliers;
- Des lumières sont prévues aux nez de chacune des marches.

Avec cette nouvelle tribune télescopique, la Maison de la culture pourra à nouveau avoir le choix de disposer sa salle de spectacles soit avec les gradins déployés ou encore refermés en mode cabaret, et ce, de façon sécuritaire pour les employés.

JUSTIFICATION

Le remplacement de la tribune télescopique est nécessaire pour assurer la sécurité des employés de la Maison de la culture lors de sa manipulation et pour permettre à la Maison de la culture de déployer pleinement sa programmation, tant en mode cabaret qu'en mode amphithéâtre.

À la suite de l'appel d'offres, une seule entreprise s'est procuré les documents d'appel d'offres et celle-ci a déposé une soumission conforme au niveau administratif et technique.

Voici le résultat de l'appel d'offres:

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
ADJUDICATAIRE	1 028 369,33 \$	102 836,93 \$	1 131 206,26 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	968 204,48 \$	96 820,45 \$	1 065 024,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			- 66 181,34\$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) $((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation}) / \text{estimation}) \times 100$	= 6,21 %
--	----------

Il est recommandé de procéder à une évaluation du rendement d'ATMOSPHÈRE.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat à octroyer à l'entrepreneur est de 1 028 369,33\$, taxes incluses.

Le montant des contingences est de 102 836,93 \$

Le montant des incidences est de 56 560,31 \$

La dépense totale est de **1 187 766,57 \$**

La dépense net de ristourne est de **1 084 589,20 \$**

L'arrondissement bénéficie d'une subvention du Bureau des équipements et espaces culturels (BÉEC) du Service de la culture pour ce projet.

Ces sommes seront financées dans une proportion de 60% par le BÉEC et de 40% pour l'arrondissement réparti comme suit:

BÉEC : **650 753,52 \$**, net de ristourne

Arrondissement: **433 835,68 \$**, net de ristourne

No de projet PDI CULTURE : #36180 Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes, Équipements spécialisés

No de règlement d'emprunt CULTURE : 21-045 Renouvellement et mise aux normes d'expositions permanentes et d'équipements spécialisés

MONTRÉAL 2030

Le projet de remplacement de la tribune télescopique s'inscrit dans les priorités 15, 18 et 19 du plan stratégique Montréal 2030.

15- La mission de la Maison de la culture Ahuntsic s'inscrit dans cette priorité.

18- La nouvelle tribune télescopique intègre l'accessibilité universelle et permet à chaque individu, peu importe sa condition, de participer pleinement à la vie culturelle avec dignité.

19- La Maison de la culture Ahuntsic contribue à offrir un milieu de vie sécuritaire, de qualité et est une réponse de proximité aux besoins de la population.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La manipulation de la tribune télescopique actuelle est dangereuse pour les employés de la Maison de la culture et présente de graves enjeux au niveau de la CNESST. Elle ne peut plus être manipulée et est figée en mode Amphithéâtre depuis 2019.

Cette situation a un impact négatif sur la programmation de la Maison de la culture qui ne peut plus accueillir des spectacles et événements en mode cabaret.

Lors des travaux pour remplacer la tribune télescopique, la salle de spectacle devra être fermée pour une période de 2 à 3 mois. Les travaux sont prévus en période estivale. La salle de spectacle est généralement fermée en période estivale, ce qui n'aura pas un grand impact sur la programmation. Au besoin, la programmation pourra être tenue à l'extérieure pendant les travaux.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé avec la Division des relations des citoyens et des communications de l'arrondissement, afin d'informer la population et les principaux acteurs en continu des différentes étapes de réalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroie du contrat: 11 septembre 2023

Dessins d'ateliers et fabrication: septembre 2023 à juin 2024

Travaux de modification de la régie et planéité de la dalle: juin-juillet 2024

Livraison et installation de la tribune télescopique: août 2024

Fin des travaux: début septembre 2024

Réouverture de la salle de spectacle: Fin septembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Nancy LAINEY)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tiffany AVERY-MARTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nancy LAINEY, Service de l'approvisionnement
Stéphanie ROSE, Service de la culture

Lecture :

Stéphanie ROSE, 9 août 2023

Nancy LAINEY, 31 juillet 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-31

Dominique TAILLON
Conseillère en planification

Isabelle PILON
Cheffe de division culture et bibliothèques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1239132004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Arbre NB inc. pour des services d'abattage d'arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023. Dépense totale de 100 000\$ taxes incluses (contrat : 93 304,51 \$ + variations des quantités 6 695,49\$) imputable à la clé comptable des mesures d'urgence du Comité de coordination des mesures d'urgence

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

1. d'accorder à Arbre NB inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'abattage d'arbres publics, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 93 304,51 \$ taxes incluses, conformément aux documents de demande de prix (#2023-AbV)
2. d'autoriser une dépense de 6 695,49 \$, taxes incluses, allouée à un budget pour la variation des quantités;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par le Centre de coordination des mesures d'urgence, pour un montant de 100 000 \$.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 14:26

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239132004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Arbre NB inc. pour des services d'abattage d'arbres de rue affectés par le verglas du 5 avril 2023. Dépense totale de 100 000\$ taxes incluses (contrat : 93 304,51 \$ + variations des quantités 6 695,49\$) imputable à la clé comptable des mesures d'urgence du Comité de coordination des mesures d'urgence

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 avril 2023, un épisode de verglas d'une forte intensité s'est abattu sur l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme ailleurs dans la région de Montréal. Ces conditions exceptionnelles ont affecté la structure de nombreux arbres publics de l'Arrondissement; beaucoup de branches saines et cariées ont cassé sous le poids trop lourd de la glace. En réaction à cet épisode de verglas, l'équipe de la Division des parcs, de l'horticulture et de la forêt urbaine a identifié les situations dangereuses, prescrits les travaux nécessaires et réalisé les interventions urgentes. Au mois de juillet 2023, une soixantaine d'abattage prescrits suite au verglas était toujours en attente d'exécution.

Les opérations régulières effectuées en régie pour l'entretien de la forêt urbaine d'Ahuntsic-Cartierville étant déjà sous très forte pression (vieillesse de la forêt urbaine, agrile du frêne, retard occasionné par la gestion de l'urgence verglas, autres), cette soixantaine d'abattage représente une charge supplémentaire trop importante pour que nos équipes puissent intervenir dans un délai raisonnable afin que l'on puisse faire preuve de diligence auprès de notre population, et ce, malgré tous les efforts déployés par l'équipe de la Division.

En réponse au verglas du 5 avril dernier, le centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) offre un soutien financier aux arrondissements faisant appel à des services professionnels externes pour l'entretien de leur forêt urbaine post-verglas. Une demande d'autorisation d'un lancement de demande de prix pour des services d'abattage d'arbres leur a été transmis le 20 juillet 2023. Nous avons obtenu leur autorisation le 9 août 2023. C'est dans ce contexte qu'une demande de prix a été transmise le 9 août 2023 à 8 potentiels soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure n'est pertinente à présenter pour ce projet.

DESCRIPTION

L'objectif premier de ce présent contrat est le maintien d'un environnement sécuritaire par l'abattage d'arbres morts, déperissants ou mal structurés. Les arbres sélectionnés à l'abattage sont des arbres ayant subis de forts dommages lors de l'épisode de verglas du 5 avril dernier. Ils sont principalement situés en rues ou en bordure de parcs.

Le présent contrat est constitué de 2 lots distincts :

- Lot 1: abattage hors réseau électrique (57 arbres).
- Lot 2: abattage sous le réseau électrique (4 arbres)

JUSTIFICATION

La demande de prix #2023-AbV a été préparée par Corryne Vincent, ingénieure forestière à l'arrondissement. La période de réception des demandes de prix, d'une durée de 14 jours, s'est déroulée du 9 août au 23 août 2023. Pour le lot 1, abattage sans réseau électrique, 4 soumissions reçues dont 3 soumissionnaires conformes; pour le lot 2, abattage sous réseau électrique, 2 soumissions reçues et conformes. Conformément aux documents transmis lors de la demande de prix #2023-AbV, la firme Arbre NB inc. a déposé la plus basse soumission conforme pour les travaux demandés pour les lots 1 et 2.

Lot 1:

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Arbre NB inc.	77 542,59 \$	-	77 542,59 \$
Arboriculture Dumoulin inc.	79 850,14 \$	-	79 850,14 \$
Arboriculture de Beauce	149 082,33 \$	-	149 082,33 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	67 807,66 \$		67 807,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			9 734,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			2 307,55 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			3 %

Lot 2:

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Arbre NB inc.	15 761,92 \$	-	15 761,92 \$
Arboriculture de Beauce	15 924,04 \$	-	15 924,04 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	8 864,86 \$	8 864,86 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>		6 897,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>		78 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>		162,12 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>		1 %

Les estimations des lots 1 et 2 se basaient sur la moyenne des prix du plus récent appel d'offres réalisé par l'arrondissement (AO 23-19736). Or cet appel d'offre avait été réalisé en début d'année, avant que les calendriers ne se complètent pour les entrepreneurs, et surtout avant l'épisode de verglas d'avril dernier qui a augmenté fortement la demande en service d'arboriculture. En se fiant au principe de l'offre et la demande, il n'est pas étonnant de constater que les prix aient considérablement augmenté cette année. Il aussi à savoir et à considérer que le lot 2 est un marché de niche, car les entrepreneurs doivent détenir une accréditation d'Hydro-Québec pour pouvoir travailler à proximité de leur réseau de distribution. Ceci explique la différence de prix entre les deux lots qui n'exigent pas les mêmes compétences.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU), ajoutée en partie prenante de ce dossier décisionnel (Sebastien Roy, chef de section au Centre de sécurité civile de Montréal), assumera toutes les dépenses de ce contrat puisque ces abattements s'inscrivent dans le contexte du rétablissement causé par la tempête de verglas du 5 avril dernier. Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses (taxes incluses), incluant les sommes allouées à la variation des quantités :

Lot 1	77 542,59 \$
Lot 2	15 761,92 \$
Variation des quantités	6 695,49 \$
Montant total	100 00,00 \$

En conclusion, la dépense totale (taxes incluses) à allouer au contrat faisant suite à la demande de prix 2023-AbV est de 100 000 \$ (Dossier #V0247 au CCMU).

La dépense sera imputée à la clé comptable des mesures d'urgence.

MONTREAL 2030

Le Plan Montréal 2030 propose quatre grandes orientations dont celle d'accélérer la transition écologique. Pour y arriver, il est primordial d'assurer une saine gestion de notre patrimoine arboricole. Ces abattements sont donc nécessaire pour assurer la sécurité publique, mais aussi pour poursuivre le cycle de saine gestion de la forêt urbaine. Une fois abattu, ces arbres seront essouchés puis remplacés par de nouveaux arbres qui composeront la forêt de demain. En faisant exécuter ce présent contrat, l'arrondissement participe alors pleinement à la deuxième priorité du plan Montréal 2030 :

"Enraciner la nature en ville, en mettant la biodiversité, les espaces verts, ainsi que la gestion et le développement du patrimoine naturel riverain et aquatique au coeur de la

prise de décision "

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, les travaux devront se faire en régie, en plus d'être financé par l'arrondissement et non le CCMU, et les retards accumulés dans les opérations courantes augmenteront en nombre. De plus, ceci aura pour effet de prolonger le délai de traitement des demandes de citoyens, ce qui occasionnera un manque de diligence de la part de l'Arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un anneau rouge ou orange a été tracé autour du tronc de chaque arbre qui sera prochainement abattu.

Quant au remplacement des arbres publics abattus, un avis expliquant les modalités de la plantation d'arbres (choix d'essence et d'emplacement, emprise publique, arrosage, renseignements) sera déposé dans la boîte aux lettres des citoyens. Aussi, l'emplacement du futur arbre sera désigné par une marque blanche tracée à la jonction de la chaussée et du trottoir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Suite au conseil d'arrondissement du 11 septembre 2023.

Durée du contrat: De l'assignation jusqu'au 31 octobre 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien S ROY, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sébastien S ROY, 25 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Corryne VINCENT
Ingénieure forestière

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-25

Julie ARNAUD
c/d voirie & parcs en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Thomas RIVARD
Chef de division



Dossier # : 1239426005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Groupe Intervia Inc., pour la réalisation d'études de circulation et préparation de plans pour ajout de panneau «Arrêt» à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au montant de 54 555,64 \$, taxes incluses./ Imputation à la réserve développement (49 816.57 \$ net de ristourne).

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme Group Intervia inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services professionnels pour la réalisation d'études de circulation et préparation de plans pour ajout de panneau «Arrêt» à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, soit pour une somme maximale de 54 555,64 \$, taxes incluses;
2. d'autoriser une dépense de 54 555,64 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-24 08:13

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239426005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à la firme Groupe Intervia Inc., pour la réalisation d'études de circulation et préparation de plans pour ajout de panneau «Arrêt» à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, au montant de 54 555,64 \$, taxes incluses./ Imputation à la réserve développement (49 816.57 \$ net de ristourne).

CONTENU

CONTEXTE

S'inscrivant dans les grandes orientations du Plan de transport, de la charte du piéton et de l'approche Vision zéro adaptée par la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite aménager ses quartiers en des milieux de vie saine, attrayants et à l'échelle humaine. Pour ce faire, l'arrondissement veut, entre autres, améliorer la sécurité et la convivialité des déplacements piétonniers et cyclistes dans l'ensemble de son territoire tout en assurant une mobilité efficace pour les autres usagers de la route. Cette préoccupation figure aussi dans le document de planification que constitue le Plan Local de Déplacement (PLD) de l'arrondissement adopté en 2019. Deux des orientations de ce plan sont « Sécuriser les déplacements piétonniers » et « Sécuriser les déplacements cyclables », ce qui inclut notamment les actions suivantes :

- Sécuriser la traversée des intersections;
- Améliorer la sécurité sur les aménagements existants.

Actuellement, l'arrondissement reçoit plusieurs requêtes des citoyens en lien avec des problématiques de traversée de rue à certaines intersections. Les requêtes sont principalement pour sécuriser et faciliter la traversée pour les piétons de certaines intersections en ajoutant des panneaux «Arrêt» sur toutes les approches.

Dans ce contexte, la division de la mobilité et de déplacements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville souhaite mandater une firme de consultants spécialisée dans la circulation afin de réaliser une étude à diverses intersections de son territoire pour évaluer la faisabilité d'ajouter des panneaux «Arrêts» dans le but d'améliorer la convivialité et la sécurité des déplacements piétonniers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 09 0019 - 13 février 2023 : Autoriser une dépense de 58 637,25 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour l'élaboration d'une étude d'impact sur la circulation, pour le prolongement du lien cyclable sur le boulevard Gouin Est entre l'avenue Georges-Baril et la rue Berri dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et WSP Canada inc. (résolution CM21 1083 / entente-cadre 21-18899) / Imputation à la réserve développement.

CM21 1083 - 27 septembre 2021 : Conclure trois ententes-cadres, d'une durée de trois années chacune, avec FNX-INNOV inc. (no 1 : 4 541 207,82 \$ d'honoraires + 181 648,31 \$ de déboursés), WSP Canada inc. (no 2 : 3 134 623,79 \$ d'honoraires + 125 384,95 \$ de déboursés) et Regroupement CIMA+ S.E.N.C. | BC2 Groupe Conseil inc. (no 3 : 2 670 984,23 \$ d'honoraires + 106 839,37 \$ de déboursés) pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de conception en aménagement et en ingénierie, dans le cadre de divers projets d'envergure - Dépense maximale de 10 760 688,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18899 - (7 soum.)

CA19 090289 (1198408004) - 9 décembre 2019 : Adopter le Plan local de déplacements (PLD) de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DESCRIPTION

Afin de répondre aux recommandations du PLD et de poursuivre la sécurisation des déplacements des piétons, l'arrondissement souhaite voir la possibilité d'ajout de panneau «Arrêt» à diverses intersections sur son territoire.

La Division de la mobilité et des déplacements de la direction du développement du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sollicite les services professionnels pour la réalisation d'études de circulation et préparation de plans pour ajout de panneau «Arrêt» à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Les principaux emplacements prévus dans le cadre de cette étude sont les suivants :

Intersection à l'étude		
rue 1	rue 2	District
Rue de Salaberry	Rue Poincaré	Ahuntsic
Rue Fleury	Boulevard Grande Allée	Ahuntsic
Boulevard Gouin O	Avenue de Bois-de-Boulogne	Ahuntsic
Rue Fleury O	Rue Tolhurst	Ahuntsic
Rue Louvain	Avenue Olivier Maurault	Saint-sulpice
Rue Louvain	Avenue de Bretonvilliers	Saint-sulpice
Avenue Vincent-Quiblier	Avenue Jacques-Lemaistre	Saint-sulpice
Avenue Marcelin Wilson	Rue Romuald Trudeau	Saint-sulpice
Rue Sauvé E	Avenue Hamel	Sault-au-Récollet
Rue Séguin	Boulevard Gouin E	Sault-au-Récollet
Rue Prieur E	Rue Sackville	Sault-au-Récollet
Rue Sauvé E	Rue JJ Gagnier	Sault-au-Récollet
Rue Dépatie	Rue Dudemaine	Bordeaux-Cartierville
Rue Filion	Rue Forbes	Bordeaux-Cartierville
Rue Guertin	Rue Jules Colas	Bordeaux-Cartierville
Rue Drouart	Rue Charles Gill	Bordeaux-Cartierville

Le programme de travail comprendra une réunion de démarrage, des collectes de données, des comptages, des relevés et observations, un bilan et des recommandations. Plus de détails concernant les activités du programme de travail se retrouvent dans l'offre de services en pièce jointe.

Une demande de prix auprès de trois (03) fournisseurs a été transmise par courriel le 11 juillet 2023. Nous avons reçu un prix de la firme Groupe Intervia Inc. et deux refus des firmes Cima Canada inc. et Stantec inc. Ce contrat est octroyé de gré à gré en vertu de l'article 34 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038).

JUSTIFICATION

Étant donné que la firme Groupe Intervia Inc. a soumis un prix et que cette firme est conforme, il est recommandé d'accorder le contrat à la firme Groupe Intervia Inc. pour la réalisation d'études de circulation et de préparation de plans pour ajout de panneau «Arrêt» à diverses intersections de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour un montant total maximal de 54 555,64 \$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 54 555,64 \$, taxes incluses, sera financé à même le fonds de la réserve de développement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en participant notamment à la réduction des émissions de GES, à l'accroissement et à la diversification de l'offre de transport actif ou encore, en offrant aux Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pas d'impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivant l'octroi du mandat et la réception de l'ensemble des intrants, le rapport préliminaire sera transmis après six (6) semaines pour commentaires de la Ville.

Le rapport final sera alors transmis deux (2) semaines après réception des commentaires de la Ville sur le rapport préliminaire.

L'ajout de panneau «Arrêt» à diverses intersections tiendra compte des résultats du rapport final et sera conditionnelle au financement reçu.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

en vigueur dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Walid CHAHOUA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-21

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1233060046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , Section loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville pour les appuyer dans la réalisation de leur programmation automne/hiver 2023-24 qui comprendra trois conférences, une exposition virtuelle et un spectacle.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville pour les appuyer dans la réalisation de leur programmation automne/hiver 2023-24;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Gilles CÔTÉ **Le** 2023-08-08 15:57

Signataire :

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060046

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques , Section loisirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville pour les appuyer dans la réalisation de leur programmation automne/hiver 2023-24 qui comprendra trois conférences, une exposition virtuelle et un spectacle.

CONTENU**CONTEXTE**

La Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) est un organisme dont la mission se décline en trois volets : le patrimoine, la recherche et la documentation. Par ses activités, la SHAC vise à mettre l'accent sur l'histoire de l'arrondissement dans son ensemble. Par le biais de ses trois comités « Recherche et archives », « Généalogie et toponymie » et « Sauvegarde du patrimoine », elle offre des séries d'activités qui contribuent à enrichir l'histoire de l'arrondissement et offrent l'occasion aux citoyens de la découvrir et de se l'approprier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0113 (9 mai 2022) : Accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités.

CA21 09 0248 (7 septembre 2021) : Accorder un soutien financier non récurrent de 2 500 \$ à la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) afin de la soutenir dans la poursuite de ses activités.

DESCRIPTION

L'aide financière non récurrente accordée vise à soutenir l'organisme dans la réalisation de sa programmation pour l'année 2023 et plus particulièrement pour les projets Mémoire vivante, Zone bleu et des camps de jour.

JUSTIFICATION

La Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville collabore avec l'arrondissement, entre autres dans les dossiers de toponymie, mais aussi en réalisant des activités de mise en valeur du riche patrimoine historique de l'arrondissement.

De plus, les activités offertes par la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville sont complémentaires à la programmation culturelle offerte par l'arrondissement et les autres organismes partenaires.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est non récurrente. L'imputation de la dépense est précisée à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

Imputation budgétaire 300124 07289 61900 016491

MONTRÉAL 2030

La programmation proposée par la Société d'histoire d'Ahuntsic-Cartierville (SHAC) s'inscrit dans les priorités 15, 19 et 20 du plan stratégique Montréal 2030.

15- La programmation de la SHAC s'inscrit dans cette priorité.

19- La SHAC, par sa programmation, contribue à offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et un service de proximité.

20- Par sa programmation qui met en valeur le patrimoine et l'histoire, la SHAC contribue à accroître l'attractivité, la prospérité et le rayonnement de la métropole.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bonification de la vitalité et de l'offre culturelle pour la population.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-31

Jean-Marc LABELLE
chef de division - culture, biblio, sports,
loisirs et dev. social



Dossier # : 1233060045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 15 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver », pour la période du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-23 13:48

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060045

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite reconduire le projet de la « Brigade d'hiver » pour l'année 2023-2024. La brigade d'hiver est une activité intergénérationnelle qui favorise la communication, le bon voisinage et le développement des compétences, par l'intermédiaire d'un service de soutien au déneigement favorisant la mobilité de personnes vulnérables de l'arrondissement. Le mandat du projet est de mobiliser une brigade d'adolescents et de jeunes adultes, de les former, de les soutenir et de les accompagner afin d'offrir à des citoyens résidant dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, une manière de briser l'isolement par l'intermédiaire d'un service gratuit facilitant leur mobilité. Elle permet aussi d'engager les jeunes socialement et leur offrir une occasion de se sentir utiles et valorisés.

Afin de poursuivre cette initiative très appréciée, à la fois des jeunes pelleteurs et des personnes bénéficiaires, l'arrondissement accorde une contribution financière non récurrente de 15 000 \$ à l'organisme Carrefour jeunesse-emploi Ahuntsic Bordeaux-Cartierville, pour la coordination et la mise en œuvre du projet se réalisant du 1er novembre 2023 au 30 avril 2024. Les objectifs sont les mêmes que l'édition précédente, soit de desservir 40 portes et de recruter une brigade d'environ 47 jeunes, incluant la poursuite de la collaboration avec l'école secondaire Évangéline, intégrant des élèves vivant avec un trouble du spectre de l'autisme, sous la supervision de leurs enseignants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0209 (12 septembre 2022) - Accorder un soutien financier non récurrent de 15 000 \$ au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville pour la réalisation du projet « Brigade d'hiver » pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 30 avril 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet. (1223060045)

CA21 090232 (7 septembre 2021) - Accorder un soutien financier non récurrent au Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, totalisant 11 000 \$, incluant les taxes si applicables, pour la réalisation du projet « Brigade neige », pour la période du 1er novembre 2021 au 30 avril 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet. (1213060014)

CA20 090362 (10 décembre 2020) - Accorder un soutien financier non récurrent de 11 000 \$ à Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville, pour la réalisation du projet-pilote « Brigade neige », pour la période du 11 décembre 2020 au 30 avril 2021 / Approuver la convention à cette fin. (1207570002)

DESCRIPTION

La création d'une brigade d'hiver vise à répondre à un besoin identifié par la communauté. Cette brigade sera principalement constituée de jeunes âgés de 15 à 35 ans en situation de précarité et assumera le déneigement des entrées, des escaliers, des rampes d'accès et des balcons pour des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite de l'arrondissement. Il leur sera ainsi offert la possibilité de se déplacer de façon plus sécuritaire et d'exercer leurs activités régulières en période hivernale.

La brigade sera composée de jeunes résidant sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ou étudiant dans une école du territoire. Les caractéristiques des jeunes impliqués dans le projet seront variées (âge, niveau d'éducation, parcours, etc.). Les jeunes sélectionnés seront motivés par l'implication citoyenne et le développement de compétences que le projet apporte. Il leur permettra également de bénéficier d'un revenu d'appoint puisque le Carrefour jeunesse emploi Ahuntsic Bordeaux Cartierville leur versera une rétribution financière pour le travail réalisé.

Les personnes âgées et à mobilité réduite seront référées par différents intervenants et professionnels d'organismes et d'institutions du territoire. Le service doit répondre à un besoin et les personnes âgées et à mobilité réduite devront être motivées par l'expérience intergénérationnelle et de voisinage. Le lieu de résidence du jeune pelleteur sera un facteur à considérer dans le maillage lors des attributions de l'entente. Plus le lieu à déneiger sera près du lieu de résidence du jeune, plus celui-ci aura de la facilité à remplir son mandat.

JUSTIFICATION

Favoriser des déplacements sécuritaires en période hivernale, à la sortie de leur résidence, des aînés et de personnes à mobilité réduite;

- Favoriser l'implication citoyenne des personnes marginalisées en leur permettant de répondre à un besoin identifié par la communauté;
- Souligner l'aspect significatif de la création du lien avec les aînés, considérant que la majorité des jeunes voisins pelleteurs sont issus de familles d'origine immigrante de première ou de deuxième génération et sont éloignés de leur propre famille.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière est non récurrente. L'imputation de la dépense est précisée à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, parce que ce dossier n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de volontariat intergénérationnel favorisera la mobilité d'aînés et de personnes à

mobilité réduite, tout en permettant à des jeunes de s'accomplir en tant que citoyens à part entière. Il permettra également de briser l'isolement des jeunes en précarité d'emploi et des personnes âgées à mobilité réduite, ainsi que de créer des liens intergénérationnels.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le protocole de visibilité est joint à la présente entente.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Se référer à l'annexe 1 de la Convention, description du projet pour l'échéancier des actions de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France POULIOT
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-16

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE

Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1231388005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour l'année 2023, une contribution financière de 10 000 \$ à la Société de développement commercial District central, pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment situé au 105, rue Chabanel Ouest / imputation réserve développement

Il est recommandé :

- 1.- d'approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour l'année 2023, une contribution financière de 10 000 \$ à la Société de développement commercial District central, pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment situé au 105, rue Chabanel Ouest;
- 2.- d'approuver le projet de convention à cette fin entre l'Arrondissement et cet organisme;
- 3.- d'imputer cette dépense à la réserve développement, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la direction performance, greffe et services administratifs.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 10:52

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231388005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour l'année 2023, une contribution financière de 10 000 \$ à la Société de développement commercial District central, pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment situé au 105, rue Chabanel Ouest / imputation réserve développement

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire a pour mandat de développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Elle collabore également à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires, en offrant un support logistique lors de l'organisation d'événements et en contribuant financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire.

Pour 2023, la Société de développement commercial District central (SDC), se propose de réaliser une nouvelle murale artistique sur son territoire avec l'apport financier du propriétaire du bâtiment visé ainsi que de l'arrondissement.

À cette fin, un engagement du conseil de l'arrondissement est requis afin que cet organisme puisse inclure cette contribution à son budget 2023 pour la réalisation de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Des contributions de 10 000 \$ ont été versées en 2018, 2019 et 2021. D'autres contribution ont également été versées dans le cadre du programme d'art mural de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Approuver un projet de convention par lequel l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville verse, pour l'année 2023, une contribution financière de 10 000 \$ à la Société de développement commercial District central, pour la réalisation d'une murale artistique sur le bâtiment situé au 105, rue Chabanel Ouest / imputation réserve développement

Le concept est plus amplement décrit à la pièce jointe au dossier et devra recevoir un avis favorable du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement préalablement à sa réalisation et au versement de la subvention.

JUSTIFICATION

Le projet de murale artistique s'inscrit dans les objectifs du Plan stratégique 2022 - 2025 de

l'arrondissement qui prévoit le soutien aux initiatives des secteurs commerciaux de l'arrondissement. Il contribue également à l'atteinte des objectifs de la SDC District central en matière de mobilisation de la communauté d'affaires et de promotion et rayonnement du territoire.

La contribution financière de l'arrondissement, jumelée à l'investissement financier de la SDC et du propriétaire, permet de mettre en valeur de belle façon le District central comme lieu propice pour faire des affaires et de mettre en évidence les entreprises dynamiques et créatives de tous les domaines qui y sont établies. Cette contribution permet de positionner avantageusement le District central auprès de la clientèle entrepreneuriale de Montréal et du milieu de l'immobilier et contribue à la qualité de l'environnement des travailleurs et usagers du district. Ces murales permettent également de souligner l'apport de la communauté artistique de plus en plus présente dans le district.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une somme de 10 000 \$ est prévue telle que présentée à l'intervention financière jointe au dossier. Cette contribution doit servir au paiement des frais d'installation sur le site, la location et l'achat d'équipement, les frais de conception artistiques ainsi que les frais pour les communications pour inviter la population à venir apprécier l'oeuvre.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de quartiers d'affaires au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Par son action, la SDC District central contribue à l'atteinte des priorités suivantes de Montréal 2030 visant à stimuler l'innovation et la créativité :

- Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;
- Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Favoriser l'implication du plus grand nombre possible d'entreprises et de propriétaires du District central à la démarche d'embellissement pour les inciter à y participer dans les prochaines années.

Le projet pourra avoir un ou plusieurs des impacts suivants :

- amélioration du sentiment d'appartenance et de la synergie entre les gens d'affaires;
- contribuer à la mission culturelle du District central et à sa reconnaissance à titre de quartier du design à Montréal;
- installation de nouveaux commerces et entreprises;
- attraction de nouveaux investissements immobiliers;
- animation commerciale et embellissement;
- amélioration de la perception, de la notoriété, de l'image, de l'ambiance et de la visibilité du District central;
- Amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents voisins;
- augmentation de la fréquentation à pied et en transport actif;
- augmentation de l'achalandage provenant de l'extérieur de l'arrondissement;
- mise en évidence du talent artistique, créatif, innovant et durable des entreprises et

- entrepreneurs locaux;
- amélioration de la compétitivité du District central comme destination d'affaires incontournable à Montréal.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une remise officielle de la contribution pourra être organisée en 2023.

Par ses communications, la SDC District central va assurer la visibilité de cette nouvelle murale comme elle l'a fait avec celle de la place Iona-Monahan qui a été très remarquée depuis sa réalisation.

La convention avec la SDC District central prévoit la visibilité offerte à l'Arrondissement en contrepartie de sa contribution financière.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention, septembre 2023

Avis du Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement, septembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-03

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1236074001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA23 09 0087, adoptée le 11 avril 2023, afin d'intégrer au montage financier une somme de 632 842 \$, net de ristournes provenant du programme Aquatique Montréal (PAM).

Il est recommandé :
de modifier la résolution CA23 09 0087, adoptée le 11 avril 2023, comme suit :

- en remplacement dans le quatrième paragraphe le libellé « Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement. » par « Cette dépense sera assumée à 53 % par la ville centrale et à 47 % par l'arrondissement. »

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-09-05 12:57

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236074001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA23 09 0087, adoptée le 11 avril 2023, afin d'intégrer au montage financier une somme de 632 842 \$, net de ristournes provenant du programme Aquatique Montréal (PAM).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise à obtenir le montant du soutien financier accordé par le Programme aquatique de Montréal – volet mise aux normes pour la réalisation de ce projet. Par conséquent l’alinéa 4 de la résolution CA23 090087 doit être modifié.

Aspects financiers

Un ajustement au montage financier du GDD initial est requis pour que le projet de transformation d’une pataugeoire en jeu d’eau au parc Henri-Julien bénéficie du financement de 693 044,50 \$, taxes incluses accordé par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour la réalisation de ce projet. La nouvelle répartition des coûts se détaille comme suit :

Description	GDD initial			Intervention financière - GDD Addenda			Après ajustement GDD Addenda		
	ARRON	SGPMRS	Total	ARRON	SGPMRS	Total	ARRON	SGPMRS	Total
Travaux	998 375,47 \$	- \$	998 375,47 \$	(693 044,50) \$	693 044,50 \$	- \$	305 330,97 \$	693 044,50 \$	998 375,47 \$
Contingences	149 756,32 \$	- \$	149 756,32 \$	- \$	- \$	- \$	149 756,32 \$	- \$	149 756,32 \$
Incidences	160 000,00 \$	- \$	160 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	160 000,00 \$	- \$	160 000,00 \$
Total taxes incluses	1 308 131,79 \$	- \$	1 308 131,79 \$	(693 044,50) \$	693 044,50 \$	- \$	615 087,29 \$	693 044,50 \$	1 308 131,79 \$
Total net de ristournes	1 194 498,68 \$	- \$	1 194 498,68 \$	(632 842,00) \$	632 842,00 \$	- \$	561 656,68 \$	632 842,00 \$	1 194 498,68 \$

Le montant de 632 842 \$ net des ristournes sera financé par le Programme aquatique de Montréal – volet mise aux normes, par le biais du règlement d’emprunt de compétence local #18-023.

L’arrondissement apportera un ajustement au financement de travaux pour réduire sa part initiale d’un

montant de 632 842 \$ net de ristournes.

L'arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement sera absorbé à 100% par celui-ci.

Le budget net requis de 632 842 \$ pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2023-2032 et est réparti comme suit pour chacune des années (en milliers de \$) :

Projet investi	2023	2024	2025	Total
38380 Programme aquatique Montréal – mise aux normes	633 K\$			633 K\$

Concernant les dépenses déjà encourues par l'arrondissement, la nouvelle imputation comptable sera utilisée. À cet effet, une écriture comptable sera effectuée pour transférer les coûts imputés de la clé comptable initiale vers la clé comptable de la Ville centre.

Cette dépense sera assumée à .53 % par la ville centrale et à 47 % par l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Amelie Josian ONGMAHAN BEHALAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Roberto RODRIGUEZ GONZALEZ, 24 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ysabelle FILIATREAU
architecte paysagiste

IDENTIFICATION

Dossier # : 1236074001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Terrassement Limoges et Fils (9153-5955 Québec Inc.) pour les travaux de transformation de la pataugeoire en jeu d'eau au parc Henri Julien - Dépense totale de 1 308 131,79\$, taxes incluses (contrat : 998 375,47\$ + contingences : 149 756,32 \$ + incidences 160 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2023-006 - cinq (5) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La pataugeoire du parc Henri Julien est non utilisable depuis près de deux ans. L'été dernier, afin de palier à l'offre de service déficiente, le parc a fait l'objet d'aménagement de brumisateurs. Donc, le projet s'inscrit dans une volonté d'accorder au citoyen un point fraîcheur accessible universellement pour tous les âges. De plus, le projet inclus un jardin pluvial, permettant de détourner du réseau d'égout une partie des eaux de ruissellement vers l'infiltration naturelle.

L'aménagement permettra d'offrir un espace fraîcheur, sécuritaire, ludique, et agréable aux citoyens. La plantation d'arbre au pourtour de l'espace permettra également d'augmenter la canopée du parc.

L'appel d'offres public S-AC-2023-006 a été lancé le 9 février 2023, par l'arrondissement. Les soumissions ont été ouvertes le 14 mars 2023 à 13h30. L'appel d'offres a été publié dans le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 33 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0294 : Accorder un contrat de services professionnels à Rayside Labossière Architectes pour la réfection du chalet des baigneurs et l'ajout d'un bloc sanitaire au parc Henri-Julien / Autoriser une dépense totale de 249 464,11 \$, taxes incluses (contrat : 229 464,11 \$ + incidences : 20 000 \$) - Appel d'offres public S-AC-2022-006 - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- La transformation de la pataugeoire désuète pour un jeu d'eau;;
- Mobilier, bancs, tables, chaises longues et parasols;
- Jardin pluvial;
- Sentier en asphalte;

- Trottoir, dalles et autres ouvrages de béton;
- Fosses d'arbres et lits de plantation;
- Gazonnement.

JUSTIFICATION

La soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie Terrassement Limoges et Fils (9153-5955 Québec Inc.), au montant de 998 375,47 \$, taxes incluses.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	CONTINGENCES	TOTAL *
TERRASSEMENT LIMOGES ET FILS (9153-5955 QUÉBEC INC.)	998 375,47 \$	N/A	998 375,47 \$
SALVEX INC.	1 073 579,06 \$	N/A	1 073 579,06 \$
LANCO AMÉNAGEMENT INC.	1 160 914,07 \$	N/A	1 160 914,07 \$
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	1 359 048,19 \$	N/A	1 359 048,19 \$
LES ENTREPRISES PERA (9016-6919 QUÉBEC INC.)	1 852 989,99 \$	N/A	1 852 989,99 \$
Dernière estimation	1 527 135,32 \$	N/A	1 527 135,32 \$
Coûts moyens des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)</i>			1 288 981,36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			29%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme moins la plus basse conforme)</i>			854 614,52 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			86%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme moins estimation)</i>			(528 759,85) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100</i>			-35%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse)</i>			75 203,59 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			8%
N.B. Total * signifie prix révisé après vérification des bordereaux de soumissions.			
		Les montants inscrits incluent les taxes	

Terrassement Limoges et Fils (9153-5955 Québec Inc.) ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

L'écart entre l'estimation et la soumission la plus basse s'explique en partie par la stabilisation des marchés et des prix des matériaux concurrentiels. Il est aussi possible qu'étant donné que l'appel d'offre a eu lieu en début d'année, les prix ont été à l'avantage de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 998 375.47 (taxes incluses). Le coût des contingences est de 149 756.32\$ (taxes incluses), soit 15 % du contrat. La dépense totale est donc de 1 308 131.79 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les dépenses incidentes totalisant 160 000 \$ réparties comme suit :

- 50 000 \$ mobilier
- 20 000 \$ pour les arbustes et les vivaces;
- 2 000 \$ pour les affiches de chantier et de l'affichage divers;
- 25 000 \$ pour le laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux;
- 25 000 \$ pour des services professionnels pour la surveillance des travaux;
- 25 000\$ pour des services en surveillance environnementales;
- 13 000 \$ pour diverses dépenses en honoraires professionnels ou autres.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Un jardin pluvial sera aménagé à coté du jeu d'eau permettant de détourner de l'eau de ruissellement vers l'infiltration naturelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi : séance du conseil d'arrondissement d'avril

- Début des travaux : fin mai 2023
- Fin des travaux : octobre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Marc CARDINAL, 17 mars 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ysabelle FILIATREULT
architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-03-17

Valérie SIMARD
Cheffe de division - Études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements



Dossier # : 1233060015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA23 09 0130 adoptée le 8 mai 2023 afin de remplacer le nom de l'organisme Espace Trad par Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise et ratifier les conventions intervenues avec Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, Marguerite à bicyclette et Concours international d'orgue du Canada.

Il est recommandé :

1. de modifier la résolution CA23 09 0130 afin de remplacer le nom de l'organisme Espace Trad par Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise;
2. de ratifier les conventions intervenues avec Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, Marguerite à bicyclette et Concours international d'orgue du Canada.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-09-05 13:01

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1233060015**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier la résolution CA23 09 0130 adoptée le 8 mai 2023 afin de remplacer le nom de l'organisme Espace Trad par Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise et ratifier les conventions intervenues avec Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, Marguerite à bicyclette et Concours international d'orgue du Canada.

CONTENU**CONTEXTE**

Ce sommaire addenda est requis pour modifier la résolution CA23 09 0130 adoptée le 8 mai 2023 en remplaçant le nom de l'organisme Espace Trad par Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise ainsi que pour ratifier les conventions intervenues avec Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise, Marguerite à bicyclette et Concours international d'orgue du Canada, lesquelles n'avaient pas été jointes au dossier décisionnel présenté à la séance du 8 mai 2023.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division culture et bibliothèques

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer des contributions financières totalisant 25 848 \$, toutes taxes applicables, à cinq (5) organismes dans le cadre de l'appel à projets culturels 2023 de l'arrondissement / Approuver les conventions à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Pour une deuxième année, un appel à projets culturels a été réalisé en 2023 afin de soutenir l'excellence artistique et encourager le rayonnement de l'art sous toutes ses formes. Il vise les organismes sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement dans le but d'animer l'espace public d'Ahuntsic-Cartierville et aller à la rencontre de sa population, là où elle se trouve.

Le projet se veut un point d'entrée central pour les initiatives culturelles, rendant plus accessibles l'information et les ressources tout en permettant une cohérence des interventions sur le territoire. Compte tenu des nombreuses demandes présentées à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il a été privilégié de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous. L'appel de projets s'est tenu du 13 février au 19 mars 2023 et 28 projets ont été déposés, dont 6 ont été retenus par le comité de sélection et 5 font l'objet d'une contribution financière.

Dans son Plan d'action culturel 2017-2021, l'arrondissement s'est engagé à offrir à ses citoyens une offre culturelle de proximité, accessible, diversifiée et de qualité qui correspond à leurs aspirations et à leurs besoins de manière qu'à l'échelle des diversités du territoire et de la population, ils puissent développer leur plein potentiel culturel. De plus, dans son Plan d'action intégré en diversité et en inclusion sociale 2021-2026, l'arrondissement s'engage à aménager une ville et des quartiers à échelle humaine, à favoriser la cohésion sociale et le vivre ensemble, et à soutenir la participation et l'engagement social, entre autres, par la promotion et la valorisation de la diversité dans l'offre d'activités culturelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0141 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 000 \$ à différents organismes, dans le cadre de l'appel à projets culturels 2022 Ahuntsic-Cartierville, pour animer l'espace public / Approuver des projets de convention à cet effet / Imputation à la réserve développement. (1226237001)

DESCRIPTION

Organisme : Espace Trad
Projet : La fanfare de l'île
Nombre de représentation : 1 représentation déambulatoire dans 1 lieu.
Description : Musique de la Nouvelle-Orléans présentée en déambulation, en marge du Festival Trad Montréal.
Contribution : 2 500 \$

Organisme : Marguerite à bicyclette
Projet : La crinoline aux chapeaux
Nombre de représentations : 4 représentations dans 4 lieux différents, sur 2 jours.
Description : Un spectacle de cirque acrobatique où deux voltigeurs et un musicien présentent un univers absurde, dans une démarche artistique et écoresponsable rassembleuse.
Contribution : 4 999 \$

Organisme : Concours international d'orgue du Canada
Projet : L'orgue en route
Nombre de représentations : 3 représentations dans 1 lieu, sur 1 journée.
Description : Trois performances d'orgue et de cirque sur une scène de concert mobile.
Contribution : 4 999 \$

Organisme : La fille du laitier
Projet : Avant de devenir un arbre
Nombre de représentations : 4 représentations dans 4 lieux différents, sur 4 jours.
Description : Spectacle de théâtre familial présenté dans un camion-livraison.
Contribution : 7 500 \$

Organisme : Théâtre du Ricochet
Projet : Indiscrétions publiques - 9e édition
Nombre de représentations : 2 représentations dans 2 lieux différents, sur 2 jours.
Description : Parcours théâtral où prennent vie de courtes pièces traitant de sujets d'actualité.
Contribution : 5 850 \$

Le total des contributions financières s'élève à 25 848 \$.

JUSTIFICATION

L'appel à projets culturels 2023 s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé, avec son Plan d'action culturel 2015-2017, à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les quatre grandes orientations suivantes :

- Consolider, renouveler et développer une offre culturelle de proximité accessible, diversifiée et de qualité.
- Mettre à niveau et développer les infrastructures, les équipements et les espaces publics afin d'assurer le déploiement optimal de la vie culturelle au sein de la collectivité.
- Développer la collaboration et la concertation entre les services et les partenaires locaux.
- Accroître l'accessibilité de l'offre culturelle aux citoyens en ciblant des populations particulières ou vulnérables et en maximisant l'effet des communications.

Il contribue plus particulièrement à ancrer les actions de l'arrondissement dans le Plan d'action culturel 2017-2021, notamment lorsqu'il est question de :

- Réaliser une programmation culturelle professionnelle qui tient compte des réalités sociodémographiques et de la personnalité de l'offre culturelle de la Maison de la culture.
- Améliorer le déploiement territorial de l'offre de service dans l'arrondissement.
- Mettre en oeuvre les moyens d'assurer une accessibilité optimale aux citoyens de l'arrondissement et développer de nouveaux publics.

Finalement, l'appel à projets culturels 2023 répond aux objectifs du Plan d'action en diversité et en inclusion sociale 2021-2026, plus particulièrement en encourageant et en favorisant les événements permettant les rapprochements interculturels et intergénérationnels, ainsi que le développement de liens entre les individus et entre les groupes de toute la population.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. En retour, ceux-ci contribuent à augmenter l'offre de services culturels de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement contribuera au rayonnement de la programmation par ses propres modes de diffusion. Les organismes doivent se conformer au Guide d'utilisation du logo de l'arrondissement et de diffusion de l'information (en partenariat).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ces contributions financières seront remises aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les conventions signées par les parties et jointes en annexe. Tous les projets et la reddition de comptes associée doivent être complétés en 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Jocelyn GAUTHIER
Directeur - culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-04-19



Dossier # : 1234040007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1 juin au 30 juin 2023 et du 1 au 31 juillet 2023.

Attendu qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Il est recommandé :

de prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1er au 30 juin 2023 et du 1er au 31 juillet 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 10:28

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234040007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1 juin au 30 juin 2023 et du 1 au 31 juillet 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé(e)s pour la période du 1er au 30 juin 2023 et du 1 au 31 juillet 2023.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-08-25

**Dossier # : 1233612002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2 ^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire d'Ahuntsic-Cartierville et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

Il est recommandé :

1. D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 2^e édition du budget participatif de Montréal :

- Ligne verte Millen - 2 300 000 \$
- Promenons-nous sur la rue Fleury - 4 000 000 \$
- Revitalisation des parcs de quartier - 2 430 000 \$
- Jardins d'éducation cycliste - 600 000 \$
- Un tiers lieu pour l'activité créative - 1 250 000\$
- Modules de jeux universellement accessible - 1 500 000 \$
- Parcours riverain Gouin... la suite - 800 000\$
- Montréal grimpe! - 234 000 \$
- Abris vélos sécurés - 550 000 \$
- Gyms extérieurs accessibles pour toutes et tous - 850 000 \$
- Les mini-forêts Miyawaki - 250 000 \$
- Des micro parcs familiaux et de petites places publiques - 450 000\$

2. De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à

l'issue du vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

3. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-09-06 08:12

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233612002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire d'Ahuntsic-Cartierville et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, la Ville a lancé la première édition d'une démarche de budget participatif à l'échelle de Montréal, permettant à la population d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. À cette occasion, les Montréalaises et Montréalais ont pu, d'abord, proposer des idées, puis voter pour choisir les projets à réaliser. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé la planification et la réalisation des douze projets lauréats issus de cette première édition.

Fort de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une deuxième édition et réservé à son Programme décennal d'immobilisations (PDI) une somme totale de 30 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins cinq millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins.

Du 13 octobre au 4 décembre 2022, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

À partir de janvier 2023, un travail d'analyse des 666 idées reçues s'est amorcé, selon les étapes suivantes:

1. Analyse de recevabilité basée sur les cinq principaux critères d'admissibilité inscrits à la Charte du budget participatif de Montréal:

- ◊ Contribuer à la transition écologique et sociale de Montréal en s’inscrivant dans au moins l’un des trois thèmes identifiés plus haut;
- ◊ Viser l’intérêt collectif;
- ◊ Représenter une dépense en investissement;
- ◊ Être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou sur une propriété de la Ville;
- ◊ Pouvoir donner lieu à un projet d’envergure.

2. Priorisation, fusion, bonification et développement des idées en projets par des comités mixtes formés de représentantes et représentants de la société civile montréalaise et du personnel des 19 arrondissements.

3. Analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts, par les unités d’affaires de la Ville, des 56 projets développés à partir des idées citoyennes.

La prochaine étape étant le vote du public sur les projets, le présent dossier décisionnel vise à approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d’être mis en œuvre sur le territoire de l’arrondissement et à confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l’issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

En rappel, en donnant à la population le pouvoir de décider de l’affectation de l’enveloppe de 30 M\$ réservée au budget participatif cette année, et tel qu’énoncé dans la Charte du budget participatif de Montréal (2^e édition), la Ville s’est engagée à :

- désigner comme lauréats les projets ayant obtenu le plus de voix et entrant dans l’enveloppe réservée;
- débiter leur réalisation dans les deux ans suivant leur dévoilement, à les mettre en œuvre jusqu’à épuisement de l’enveloppe et à informer le public de leur état d’avancement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0754 – 13 juin 2023 – Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d’immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal;

CM22 1379 – 15 décembre 2022 – Adoption du programme décennal d’immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);

CM22 0005 – 20 janvier 2022 – Adoption du Programme décennal d’immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);

CA21 09 0118 - Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d’être mis en œuvre sur le territoire de l’arrondissement d’Ahuntsic-Cartierville

DESCRIPTION

Au terme de l’analyse de faisabilité technique et réglementaire, de l’analyse de capacité interne de mise en œuvre et de l’évaluation des coûts réalisés par l’arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour inscription sur le bulletin de vote citoyen de la

deuxième édition du budget participatif de Montréal :

À noter : Les contenus descriptifs ci-bas ne sont pas les contenus finaux qui se retrouveront sur le bulletin de vote. Ils pourraient être modifiés dans un but de synthèse et d'harmonisation des contenus.

Titre du projet	Court descriptif	Valeur en PDI estimée lors de l'analyse de faisabilité et d'évaluation des coûts
Ligne verte Millen	Transformation de la chaussée Est de l'avenue Millen entre les rues Sauvé et Sauriol, en un espace de socialisation, de végétation, d'agriculture et de mobilité. Cette transformation s'opère par une déminéralisation de trois voies sur six afin d'aménager un couloir végétal.	2 300 000 \$
Promenons-nous sur la rue Fleury	Ajout de nouveaux aménagements (végétalisation, mobilier urbain) sur des tronçons de la rue Fleury (entre l'avenue Papineau et la rue JJ Gagnier) afin d'encourager les commerces locaux, et de stimuler la vie de quartier.	4 000 000 \$
Revitalisation des parcs de quartier	Rénovation de parcs de quartier par l'ajout de mobilier, d'éclairage et par l'amélioration des aires de jeux pour enfants.	2 430 000 \$
Jardins d'éducation cycliste	Implantation de jardins d'éducation cycliste permanents inspirés du Jardin du petit monde à bicyclette au Parc-Lafontaine.	600 000 \$
Un tiers lieu pour l'activité créative	Développement d'un tiers lieu ouvert à toutes et à tous, permettant à la fois l'expression artistique et les rencontres. Cet espace comprend un espace extérieur couvert, du mobilier ainsi que des supports artistiques.	1 250 000\$
Modules de jeux universellement accessible	Développement d'espaces de jeux inclusifs dans les parcs existants ou de nouveaux parcs, avec une approche d'analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelles (ADS+) afin de rendre les parcs accessibles à toutes et à tous.	1 500 000 \$
Parcours riverain Gouin... la suite	Aménagement de haltes de plaisance et de détente le long du parcours Gouin afin de renforcer l'unité visuelle et identitaire du parcours.	800 000\$
Montréal grimpe!	Aménagement de parois et de blocs d'escalade extérieurs en accès libre pour une diversité d'âges et de capacités.	234 000 \$
Abris vélos sécurés	Installation d'abris à vélos couverts et sécurisés à proximité des écoles publiques et du transport collectif afin d'encourager la pratique du vélo.	550 000 \$
Gyms extérieurs accessibles pour toutes et tous	Aménagement d'équipements pour l'entraînement extérieur autonome ou de parcours de type TRX et d'hébertisme dans des parcs ou des endroits sous-utilisés, avec un souci d'accessibilité pour différents publics cibles.	850 000 \$
Les mini-forêts Miyawaki	Aménagement de micro-forêts urbaines sur des terrains vacants publics, dans des parcs, ou dans	250 000 \$

	des endroits qui manquent de nature au sein des quartiers.	
Des micro parcs familiaux et de petites places publiques	Aménagement d'un micro-parc familial ou d'une petite place publique de proximité dans des espaces sous-utilisés du domaine public.	450 000\$

JUSTIFICATION

Il est essentiel que le conseil d'arrondissement donne un accord formel quant aux projets se réalisant sur son territoire ou relevant en tout ou en partie de sa compétence qu'il souhaite voir inscrire sur le bulletin de vote citoyen.

Cet engagement des instances compétentes est nécessaire en amont du vote citoyen afin d'assurer notamment une crédibilité au processus démocratique. Cet engagement se veut un signal fort à la population quant à la volonté de la Ville de Montréal de déployer les efforts nécessaires pour que les projets qu'elle choisit lors du vote voient le jour. La Ville doit donc être en accord avec les projets soumis et s'engager à les réaliser. Également, cet engagement est nécessaire puisque les unités d'affaires associées devront prendre en charge la mise en œuvre des projets lauréats (planification, conception, réalisation, entretien, etc.), et assumer tout impact que cette mise en œuvre pourrait avoir sur leur budget de fonctionnement.

Il est à noter que deux instances décisionnelles peuvent convenir d'un échange de services ayant pour effet de permettre à l'instance qui n'est pas compétente de réaliser le projet à la place de l'autre. La réalisation des projets (ou portions de projets) relevant de la compétence du conseil de la ville pourra donc être confiée dans un deuxième temps à certains arrondissements selon le ou les projets lauréats concernés, en conformité des ententes de services convenues

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre de la deuxième édition du budget participatif de Montréal, les sommes disponibles correspondent à du budget d'investissement réservées au PDI corporatif. Pour tout projet désigné lauréat à l'issue du vote citoyen, l'unité d'affaires responsable de la réalisation du projet (ou de la portion du projet qui la concerne) :

- se verra virer les crédits budgétaires équivalent à la valeur en budget d'investissement nécessaire à sa réalisation, telle qu'estimée lors de l'étape d'analyse de faisabilité et de coûts réalisée par les unités d'affaires concernées, et ce sous réserve de disponibilité des crédits;
- devra assumer tout impact que cette réalisation (en termes de planification, conception, entretien, etc.) pourrait avoir sur son budget de fonctionnement.

Lors de ce virement de crédits, l'arrondissement devra s'engager :

- à utiliser les crédits budgétaires virés uniquement aux fins du ou des projet(s) lauréat(s) du budget participatif de Montréal;
- à utiliser les crédits budgétaires virés en respect des règles de capitalisation, des règles d'octroi de contrat et des règles d'approbation des dépenses par les instances décisionnelles compétentes de la Ville de Montréal;
- à assumer tout impact du ou des projet(s) lauréat(s) sur son budget de fonctionnement.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités de Montréal 2030, des engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de diminution des vulnérabilités climatiques, ainsi que des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle (voir document joint « Grille d'analyse Montréal 2030 »).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence ou le report d'approbation de la liste des projets à soumettre au vote, tout comme l'absence ou le report de prise d'engagement, par les instances responsables de chacun des projets selon leurs compétences respectives, quant à la réalisation de ceux qui remporteront la faveur du public, pourrait compromettre la tenue prévue, à l'automne 2023, du vote citoyen, phase cruciale du budget participatif de Montréal.

Le bon déroulement de cette phase, et la garantie offerte à la population que les projets qu'elle sélectionne seront bel et bien réalisés, sont essentiels pour maintenir la confiance du public envers la capacité de la Ville à honorer ses engagements en matière de démocratie et de participation citoyenne.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication globale sera pilotée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications de la Ville de Montréal, en collaboration avec les services de communications en arrondissements, pour faire la promotion du vote auprès du grand public montréalais, ainsi qu'auprès des groupes ciblés pour cette édition, notamment les jeunes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Automne 2023 : vote citoyen

- À la suite du vote : confirmation, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, des projets lauréats, annonce publique et amorce de leur réalisation par les unités d'affaires concernées*

* La réalisation des projets lauréats doit être amorcée dans les deux ans suivant leur annonce.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fannie PILON-MILLETTE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Myriam LAFORCE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Myriam LAFORCE, 24 août 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie FRANCES
Conseillère en planification - consultation
publique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-24

Tamar KANTARJIAN
chef(fe) de division - communications, greffe,
relations citoyens et adjoint(e) dir. arr.

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1238408001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2019-2022 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

ATTENDU QUE l'arrondissement a pris connaissance des modalités d'application dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE, si applicable, l'arrondissement a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont entièrement situées à l'intérieur d'un périmètre d'urbanisation défini conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et apparaissant au plan d'urbanisme, au schéma d'aménagement et de développement ou au plan métropolitain, ou ce projet doit permettre de relier entre eux deux périmètres d'urbanisation, de telle sorte qu'il constitue un lien direct favorisant les déplacements actifs à l'intérieur du territoire d'une même municipalité;

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet du bénéficiaire, M. Gilles Côté, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés aux étés 2020, 2021 et 2022 ;

ATTENDU QUE l'arrondissement transmet au Ministère le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées;
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);

- le résultat quant aux indicateurs suivants, si applicable :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou polyvalentes réalisées, par type d'aménagement;
 - nombre de kilomètres de rues aménagées pour les piétons et les cyclistes (rue partagée, vélorue, chaussée désignée);
 - nombre de vélos en libre-service et de stations d'ancrage implantées, par type (assisté ou non);
 - nombre de places de stationnement pour vélos ajoutés;
 - nombre de structures (pont, passerelle, passage sous-terrain) aménagées.

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires;

ATTENDU QUE l'arrondissement a obtenu une aide financière du ministère des Transports du Québec pour le programme TAPU 2019-2020 et 2021-2022;

ATTENDU QUE l'arrondissement a assumé sa part du coût des travaux, soit un montant équivalent ou supérieur à l'aide financière obtenue;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du développement du territoire,

il est recommandé d'approuver et de déposer au ministère des Transports du Québec le rapport final attestant le tout aux conditions énoncées dans les modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 16:15

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238408001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Approuver le rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) 2019-2022 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Le 31 mars 2020, l'arrondissement recevait l'acceptation du Ministre des transports du Québec (MTQ) au *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)* pour le financement de la réalisation de l'apaisement de la circulation dans les parcours scolaires pour les écoles Louisbourg, François-de-Laval, Augustin-Roscelli, La Visitation, Saint-Simon-Apôtre et l'académie John-Caboto.

Le 14 juillet 2021, l'arrondissement recevait l'acceptation du Ministre des transports du Québec au *Programme d'aide financière au développement des TAPU* pour le financement de la réalisation de l'apaisement de la circulation dans les parcours scolaires pour les écoles Saint-André-Apôtre, Alice-Parizeau, Sourp-Hagop et Louis-Colin.

Le programme TAPU du ministère des Transports du Québec vise à mettre en place des infrastructures et des mesures concrètes afin de soutenir un transfert modal vers les transports actifs, incluant les déplacements actifs en tant qu'élément d'un déplacement impliquant un autre mode de transport. L'objectif du programme est d'augmenter la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et de réduire les émissions de gaz à effet de serre associées aux déplacements des usagers. Ainsi, le programme aide à développer et à améliorer des réseaux piétons et cyclables afin qu'ils soient efficaces, sécuritaires, concurrentiels et complémentaires par rapport aux autres modes de transport en milieu urbain ainsi qu'à améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes pour favoriser le transport actif.

Le Ministère requiert l'approbation, par le Conseil d'arrondissement, du rapport final de reddition de compte attestant la conformité des travaux, le tout aux conditions énoncées dans les modalités d'application, et ce, afin de recevoir le paiement du solde de ladite aide

financière, dans le cadre de la réalisation des projets de réaménagement. Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation de ce dit rapport.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 09 0178 (1207930003)

Accorder un contrat à Ramcor construction inc. pour les travaux de mesures d'apaisement aux Écoles Louisbourg, François-de-Laval et Augustin-Roscelli pour un montant de 918 489,29 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2020-009 - 4 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 1 070 815,06 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.

CA21 09 0146 (1218106002)

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de mesures d'apaisement aux écoles La Visitation, Saint-André-Apôtre et Saint-Simon-Apôtre ainsi qu'à l'Académie John-Caboto (PSAÉ 2021) - Dépense totale de 1 386 958,96 \$, taxes incluses (contrat : 939 262,88 \$ + contingences : 187 852,58 \$ + incidences : 259 843,50 \$) - Appel d'offres public S-AC-2021-008 – 5 soumissionnaires.

CA22 09 0098 (1228106001)

Accorder un contrat à Construction Cappa inc. pour des travaux de mesures d'apaisement aux écoles Louis-Colin, Sourp-Hagop, Alice-Parizeau et Saint-André-Apôtre (PSAÉ 2022) - Dépense totale de 994 912,48 \$, taxes incluses (contrat : 710 573,67\$ + contingences : 142 114,73\$ + incidences : 142 224,08\$) - Appel d'offres public S-AC-2022-008 - 7 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Projet 2020 : Travaux de mesures d'apaisement aux Écoles Louisbourg, François-de-Laval et Augustin-Roscelli (S-AC-2020-009)

Le projet consistait à faire des travaux de mesures d'apaisement aux Écoles Louisbourg, François-de-Laval et Augustin-Roscelli.

Les travaux de mesures d'apaisement aux Écoles Louisbourg, François-de-Laval et Augustin-Roscelli s'inscrivent dans le souhait de l'arrondissement de développer les transports actifs dans les périmètres urbains.

Ces travaux de mesures d'apaisement consistent en la réalisation d'avancées de trottoir (simples, doubles, intermédiaires ou refuges) et à la construction de dos d'âne.

A – École Louisbourg (11 880 rue Michel-Sarrazin, Montréal)

- Construction de quatre (4) saillies simples avec fosse
 - o Saillie #1 (Coin Nord/Est - Rue Grenet et rue Michel-Sarrazin)
 - o Saillie #2 (Coin Sud/Est - Rue Grenet et rue Michel-Sarrazin)
 - o Saillie #3 (Coin Nord/Ouest - Rue Grenet et rue de Louisbourg)
 - o Saillie #4 (Coin Nord/Est - Rue Grenet et rue de Louisbourg)
- Construction de deux (2) saillies doubles avec fosses
 - o Saillie #5 (Coin Sud/Est – Rue Michel-Sarrazin et rue de Louisbourg)
 - o Saillie #6 (Coin Nord/Est – Rue Michel-Sarrazin et rue de Louisbourg)
- Construction de deux (2) saillies intermédiaires avec fosses
 - o Saillie #7 (Côté Est – Rue Michel-Sarrazin devant #CIV 11895)
 - o Saillie #8 (Côté Ouest – Rue Michel-Sarrazin devant #CIV 11895)

- Construction de deux (2) dos d'âne
 - o **Dos d'âne #1** (Rue Michel-Sarrazin devant le # CIV 11869-71)
 - o **Dos d'âne #2** (Rue Michel-Sarrazin devant le # CIV 11923-31)

B – École François-de-Laval (12050, Avenue Bois-de-Boulogne, Montréal)

- Construction de deux (2) saillies doubles avec fosses
 - o Saillie #9 (Coin Nord/Ouest – Avenue Bois-de-Boulogne et rue Viel)
 - o Saillie #10 (Coin Sud/Est – Avenue Bois-de-Boulogne et rue Viel)
- Construction de onze (11) saillies simples avec fosse
 - o Saillie #11 (Coin Nord/Ouest – Rue Valmont et rue Viel)
 - o Saillie #12 (Coin Nord/Est – Rue Valmont et rue Viel)
 - o Saillie #13 (Coin Sud/Ouest – Rue Valmont et rue Viel)
 - o Saillie #14 (Coin Sud/Est – Rue Valmont et rue Viel)
 - o Saillie #15 (Coin Sud/Ouest – Avenue Bois-de-Boulogne et rue De Salaberry)
 - o Saillie #16 (Coin Nord/Est – Rue Desenclaves et rue De Salaberry)
 - o Saillie #17 (Coin Sud/Est – Rue Desenclaves et rue De Salaberry)
 - o Saillie #18 (Coin Nord/Ouest – Rue Valmont et rue De Salaberry)
 - o Saillie #19 (Coin Nord/Est – Rue Valmont et rue De Salaberry)
 - o **Saillie #20 (Coin Sud/Ouest – Rue Valmont et rue De Salaberry)**
 - o **Saillie #21 (Coin Sud/Est – Rue Valmont et rue De Salaberry)**
- Construction de deux (2) refuges piétons
 - o Saillie #22 (Côté Ouest - Boulevard de l'Acadie et rue De Salaberry)
 - o Saillie #23 (Côté Est - Boulevard de l'Acadie et rue De Salaberry)

C – École Augustin-Roscelli (11960, Boulevard de l'Acadie, Montréal)

- Construction de deux (2) saillies intermédiaires avec fosses
 - o Saillie #24 (Côté Nord – Rue Frigon entre rue De Salaberry et rue de Louisbourg)
 - o Saillie #25 (Côté Sud – Rue Frigon entre rue De Salaberry et rue de Louisbourg)
- Construction de deux (2) refuges piétons
 - o Saillie #26 (Côté Ouest - Boulevard de l'Acadie et rue de Louisbourg)
 - o Saillie #27 (Côté Est - Boulevard de l'Acadie et rue de Louisbourg)

Projet 2021 : Travaux de mesures d'apaisement aux Écoles La Visitation, Saint-André-Apôtre, saint-Simon-Apôtre et à l'Académie John-Caboto (S-AC-2021-008)

Le projet consistait à faire des travaux de mesures d'apaisement aux écoles La Visitation, Saint-André-Apôtre, Saint-Simon-Apôtre et à l'Académie John-Caboto.
Les travaux de mesures d'apaisement aux écoles La Visitation, Saint-André-Apôtre, Saint-Simon-Apôtre et à l'Académie John Caboto s'inscrivent dans le souhait de l'arrondissement de développer les transports actifs dans les périmètres urbains.
Ces travaux de mesures d'apaisement consistent en la réalisation d'avancées de trottoir (simples, doubles, intermédiaires ou terre-pleins) et à la construction de dos d'âne (bosses de ralentissement).

A – École La Visitation (10591, rue Séguin, Montréal)

- Construction de cinq (5) saillies intermédiaires avec fosses
 - o Saillie #1 (Côté Est – Avenue Hamelin entre boul. Henri-Bourassa et rue Prieur)
 - o Saillie #2 (Côté Ouest – Avenue Hamelin entre boul. Henri-Bourassa et rue Prieur)
 - o Saillie #3 (Côté Est – Avenue Hamelin entre boul. Henri-Bourassa et rue Prieur)
 - o Saillie #4 (Côté Ouest – Avenue Hamelin entre boul. Henri-Bourassa et rue Prieur)
 - o Saillie #11 (Côté Est – Rue Séguin entre Prieur et Struan)
- Construction de six (6) saillies simples avec fosse
 - o Saillie #5 (Coin Nord/Est – Avenue Hamelin et rue Prieur)
 - o Saillie #6 (Coin Nord/Ouest – Avenue Hamelin et rue Prieur)
 - o Saillie #7 (Coin Sud/Est – Avenue Charton et rue Prieur)
 - o Saillie #8 (Coin Sud/Ouest – Avenue Charton et rue Prieur)
 - o Saillie #10 (Coin Nord/Est – Rue Séguin et rue Prieur)
 - o Saillie #13 (Coin Nord/Ouest – Rue Struan et rue Séguin)
- Construction d'une (1) saillie double avec fosses
 - o Saillie #12 (Coin Sud/Ouest – Rue Struan et rue Séguin)
- Construction de deux (2) dos d'âne (bosse de ralentissement)
 - o **Dos d'âne #1** (Avenue Hamelin devant le # CIV 10639)
 - o **Dos d'âne #2** (Avenue Hamelin devant le # CIV 10590)

B – École Saint-Simon-Apôtre (195, rue De Beauharnois, Montréal) & Académie John Caboto (8955, rue Meunier, Montréal)

- Construction de 10 saillies simples avec ou sans fosse
 - o Saillie #14 (Coin Sud/Ouest – Avenue de l'Esplanade et rue De Beauharnois)
 - o Saillie #15 (Coin Sud/Est – Avenue de l'Esplanade et rue De Beauharnois)
 - o Saillie #16 (Coin Sud/Ouest – Rue Waverly et rue De Beauharnois)

- o Saillie #17 (Coin Sud/Est – Rue Waverly et rue De Beauharnois)
- o Saillie #18 (Coin Nord/Est – Rue Waverly et rue De Beauharnois)
- o Saillie #19 (Coin Nord/Ouest – Rue Waverly et rue De Beauharnois)
- o Saillie #20 (Coin Nord/Ouest – Avenue de l’Esplanade et rue Legendre)
- o Saillie #21 (Coin Nord/Ouest – Rue Waverly et rue Legendre)
- o Saillie #22 (Coin Sud/Est – Rue de Reims et rue Legendre)
- o Saillie #23 (Coin Nord/Est – Rue de Reims et rue Legendre)
- Construction de quatre (4) dos d’âne (bosse de ralentissement)
 - o **Dos d’âne #3** (Rue Meunier devant le # CIV 8940)
 - o **Dos d’âne #4** (Rue Meunier devant le # CIV 9000)
 - o **Dos d’âne #5** (Rue de Reims devant le # CIV 9055)
 - o **Dos d’âne #6** (Rue de Reims devant le # CIV 8995)

C – École Saint-André-Apôtre (215, rue Prieur Ouest, Montréal)

- Construction de quatre (4) saillies simples avec fosse
 - o Saillie #24 (Coin Sud/Ouest – Avenue de l’Esplanade et boul. Henri-Bourassa)
 - o Saillie #25 (Coin Nord/Ouest – Avenue de l’Esplanade et boul. Henri-Bourassa)
 - o Saillie #28 (Coin Sud/Est – Rue Tolhurst et boul. Henri-Bourassa)
 - o Saillie #29 (Coin Nord/Est – Rue Tolhurst et boul. Henri-Bourassa)
- Construction de quatre (4) terre-pleins centraux avec refuge pour piéton
 - o **Terre-plein #1** (Côté Ouest – Boul. Henri-Bourassa intersection rue Tolhurst)
 - o **Terre-plein #2** (Côté Est – Boul. Henri-Bourassa intersection rue Tolhurst)
 - o **Terre-plein #3** (Côté Ouest – Boul. Henri-Bourassa intersection Av. de l’Esplanade)
 - o **Terre-plein #4** (Côté Est – Boul. Henri-Bourassa intersection Av. de l’Esplanade)

Projet 2022 : Travaux de mesures d’apaisement aux Écoles Louis-Colin, Sourp-Hagop, Alice-parizeau et Saint-André-Apôtre (S-AC-2022-008)

Le projet consistait à faire des travaux de mesures d’apaisement aux Écoles Louis-Colin, Sourp-Hagop, Alice-Parizeau et Saint-André-Apôtre. Les travaux de mesures d’apaisement s’inscrivent dans le souhait de l’arrondissement de développer les transports actifs dans les périmètres urbains. Ces travaux de mesures d’apaisement consistent en la réalisation d’avancées de trottoir (simples, doubles, intermédiaires ou terre-pleins) et à la construction de dos d’âne (bosses de ralentissement).

A – École Louis-Colin (10122, boulevard Olympia, Montréal)

- Construction de trois (3) saillies doubles avec fosse(s)
 - Saillie no 1 (Coin Sud/Ouest – boul. Olympia et rue Fleury)
 - Saillie no 2 (Coin Nord/Ouest – boul. Olympia et rue Sauriol)
 - Saillie no 4 (Coin Nord/Ouest – avenue Hamel et rue Sauriol)
- Construction de deux (2) saillies simples avec fosse
 - Saillie no 3 (Coin Nord/Est – boul. Olympia et rue Sauriol)
 - Saillie no 5 (Coin Nord/Ouest – avenue Christophe-Colomb et rue Sauriol)
- Construction de trois (3) dos d'âne (bosse de ralentissement)
 - **Dos d'âne no 1** (À proximité du 10225, boul. Olympia)
 - **Dos d'âne no 2** (À proximité du 10135, boul. Olympia)
 - **Dos d'âne no 3** (Rue Sauriol, entre le boul. Olympia et l'avenue Christophe-Colomb)

B – École Sourp-Hagop (3400, rue Nadon, Montréal) & École Alice-Parizeau (11715, rue Filion, Montréal)

- Construction de deux (2) saillies doubles avec fosse(s)
 - Saillie no 6 (Coin Nord/Est – avenue Élie-Blanchard et rue Olivar-Asselin)
 - Saillie no 9 (Coin Sud/Est – avenue Élie-Blanchard et rue Nadon)
- Construction de cinq (5) saillies simples avec ou sans fosse(s)
 - Saillie no 7 (Coin Nord/Ouest – avenue Élie-Blanchard et rue Olivar-Asselin)
 - Saillie no 10 (Coin Sud/Ouest – avenue Élie-Blanchard et rue Nadon)
 - Saillie no 11 (Coin Sud/Est – rue Dudemaine et rue Filion)
 - Saillie no 12 (Coin Sud/Ouest – rue Dudemaine et rue Filion)
 - Saillie no 13 (Coin Nord/Ouest – rue Dudemaine et rue Filion)
- Construction d'une (1) saillie drainante
 - Saillie no 8 (Coin Sud/Ouest – avenue Élie-Blanchard et rue Olivar-Asselin)
- Construction d'une (1) traverse surélevée
 - **Traverse no 1** (Rue Filion entre les no CIV 11500 et 11520)
- Construction de trois (3) dos d'âne (bosse de ralentissement)
 - **Dos d'âne no 4** (À proximité du 11695, rue Nadon)
 - **Dos d'âne no 5** (À proximité du 11475, rue Jean-Massé)
 - **Dos d'âne no 6** (À proximité du 11710, rue Filion)

C – École Saint-André-Apôtre (215, rue Prieur Ouest, Montréal)

- Construction d'une (1) saillie double avec fosses
 - Saillie no 14 (Coin Nord/Est – avenue de l'Esplanade et rue Prieur)
- Construction de deux (2) saillies simples avec fosse
 - Saillie no 15 (Coin Sud/Ouest – avenue de l'Esplanade et rue Prieur)
 - Saillie no 16 (Coin Sud/Est – rue Meunier et rue Prieur)
- Construction d'une (1) traverse surélevée
 - **Traverse no 2** (À proximité du 10575, avenue de l'Esplanade)
- Construction d'un (1) dos d'âne (bosse de ralentissement)
 - **Dos d'âne no 7** (À proximité du 10625, avenue de l'Esplanade)

JUSTIFICATION

Les travaux ont été exécutés et complétés en conformité aux lois et règlements en vigueur, tels que recommandés par les professionnels de la construction affectés au projet. L'arrondissement a produit un rapport final des travaux effectués pour analyse et acceptation par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Le présent dossier vise à faire adopter par résolution du conseil d'arrondissement ledit rapport tel qu'exigé par le Ministère en question dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici les montants prévus présentés à l'annexe A.

		No Projet	TAPU	Ville de Montréal
Subvention 2019-2020	École Louisbourg	183611	94 000,00 \$	94 000,00 \$
	École François-de-Laval et École Augustin-Roscelli	183610	243 850,00 \$	243 850,00 \$
	École La Visitation	187277	161 500,00 \$	161 500,00 \$
	École Saint-Simon-Apôtre/Académie John-Caboto	187278	133 000,00 \$	133 000,00 \$
	Portion du projet		50%	50%
Subvention 2021-2022	École Saint-André-Apôtre	190890	250 000,00 \$	250 000,00 \$
	École Alice-Parizeau/Sourp-Hagop	190887	250 000,00 \$	250 000,00 \$
	École Louis-Colin	190872	171 298,00 \$	171 298,00 \$
	Portion du projet		50%	50%

Voici les montants réels dépensés provenant de TAPU et de la Ville de Montréal pour les divers projets. Un report des travaux a été demandé pour les écoles La Visitation, Saint-Simon-Apôtre et l'Académie John-Caboto avec l'accord du ministère.

		No Projet	TAPU	Ville de Montréal
Subvention 2019-2020	Projet Été 2020 S-AC- 2020- 009	École Louisbourg	183611 94 000,00 \$	232 450,34 \$
		École François-de-Laval et École Augustin-Roscelli	183610 \$	628 313,36 \$
			337 850,00 \$	860 763,70 \$
		Portion du projet		28%
Subvention 2020-2021	Projet Été 2021 S-AC- 2021- 008	École St-André-Apôtre	190890 - \$	- \$
		École La Visitation	187277 161 500,00 \$	348 615,57 \$
		École St-Simon-Apôtre/Académie John-Caboto	187278 133 000,00 \$	364 389,44 \$
			294 500,00 \$	713 005,01 \$
		Portion du projet		29%
	Projet Été 2022	École St-André-Apôtre	190890 250 000,00 \$	163 543,65 \$
École Alice-Parizeau/Sourp-Hagop		190887 250 000,00 \$	263 091,99 \$	

	S-AC-2022-008	École Louis-Colin	190872	171 298,00 \$	98 650,23 \$
				671 298,00 \$	525 285,87 \$
		Portion du projet			56%

Les montants sont nets de ristournes. Dans le présent dossier, l'aide financière à laquelle l'arrondissement Ahuntsic et la Ville centre est de 894 992,94 \$.

La contribution financière provenant du programme TAPU ne surpasse pas 50% telle que prévue dans les documents soumis au ministère (voir Annexe A).

Pour le projet S-AC-2022-008, les sommes réelles dépensées provenant de TAPU ont été inférieures aux montants prévus car les fonds dans l'enveloppe budgétaire de la Ville de Montréal étaient plus importants que prévus.

MONTRÉAL 2030

Voir pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de résolution du CA, le rapport final ne sera pas conforme aux exigences du MTQ. Dans le cas où les conditions du programme ne sont pas respectées, le Ministère se réserve le droit de réduire, d'annuler ou, le cas échéant, d'exiger du bénéficiaire le remboursement des sommes versées.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Résolution du CA
- Dépôt du rapport final au MTQ
- Versement final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Josée BÉLANGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-14

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

**Dossier # : 1239774002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour pour la somme de 380 000 \$ du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la construction et la mise en service d'un bâtiment accessoire afin de desservir les activités de la patinoire Bleu Blanc Bouge du Parc De Mésy (appel d'offres public S-AC-2018-014) et, à cette fin, transférer le solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences dans le budget des contingences et autoriser des crédits additionnels au montant de 129 968,53 \$, autoriser la Chef de division, Division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tout document pour donner effet au règlement.

Il est recommandé :

1. D'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 380 000 \$ du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Le groupe St-Lambert) contre la Ville de Montréal en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la construction et la mise en service d'un bâtiment accessoire afin de desservir les activités de la patinoire Bleu Blanc Bouge du Parc De Mésy (appel d'offres public S-AC-2018-014);
2. De transférer le solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences dans le budget des contingences;
3. D'autoriser des crédits additionnels au montant de 129 968,53 \$ pour le contrat S-AC-2018-014;
4. D'autoriser la Chef de division, Division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tout document pour donner effet au règlement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-07-17 13:26**Signataire :**

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239774002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le règlement hors cour pour la somme de 380 000 \$ du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la construction et la mise en service d'un bâtiment accessoire afin de desservir les activités de la patinoire Bleu Blanc Bouge du Parc De Mésy (appel d'offres public S-AC-2018-014) et, à cette fin, transférer le solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences dans le budget des contingences et autoriser des crédits additionnels au montant de 129 968,53 \$, autoriser la Chef de division, Division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tout document pour donner effet au règlement.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2018, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a lancé un appel d'offres public (S-AC-2018-014) pour la construction et la mise en service d'un bâtiment accessoire afin de desservir les activités de la patinoire Bleu Blanc Bouge du Parc De Mésy. Le 14 mai 2018, le conseil d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a accordé un contrat à cette fin à Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme maximale de 1 847 345,87 \$, taxes incluses (Résolution CA18 09 0105).

Selon les documents d'appel d'offres, le délai contractuel de réalisation des travaux était de 165 jours calendrier. Un ordre de débiter les travaux le 8 juin 2018 a été transmis par la Ville à Groupe St-Lambert le 6 juin 2018. Les travaux devaient donc en principe se terminer le 19 novembre 2018.

Toutefois, au moment de débiter les travaux pour la construction du bâtiment accessoire, le chargé de projet pour l'arrondissement a avisé Groupe St-Lambert que l'entrepreneur qui effectuait les travaux de construction de la patinoire réfrigérée pour le compte des Canadiens de Montréal, Groupe

QMD, accusait du retard dans ses travaux et que son chantier allait empiéter sur celui de Groupe St-Lambert. Il a alors été demandé à Groupe St-Lambert d'assumer la maîtrise d'œuvre du chantier et de superviser QMD à titre de sous-traitant pour les travaux restants.

Par la suite, pendant l'exécution des travaux, des directives et ordres de changements ont été émis par la Ville. Les travaux se terminent finalement en novembre 2019 et la réception provisoire des travaux est prononcée en juillet 2020. Après la réception provisoire, un différend survient entre Groupe St-Lambert et la Ville concernant l'impact de certaines directives et ordres de changements sur le cheminement critique du projet ainsi que la correction de certaines déficiences.

Le 7 novembre 2022, Groupe St-Lambert intente une poursuite contre la Ville par laquelle elle lui réclame un montant total de 420 948,26 \$ avant taxes (483 985,26 \$ taxes incluses) à titre de remboursement de la retenue contractuelle, de travaux additionnels, de frais pour conditions hivernales et de frais de prolongation de chantier (dossier no 500-17-122889-226 des dossiers de la Cour Supérieure). À la suite de plusieurs rencontres de négociations, les représentants des parties ont convenu d'une entente de principe, sous réserve de l'approbation de l'instance, selon laquelle la Ville s'engage à payer à Groupe St-Lambert un montant total de 380 000 \$ en règlement complet et final, en capital, intérêts et frais, de sa réclamation.

Le solde disponible dans le budget du contrat est de 250 031,47 \$ taxes incluses, qui comprend un solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences. Afin de donner effet à l'entente de principe intervenue, il faudrait donc transférer le solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences dans le budget des contingences du contrat et autoriser des crédits additionnels au montant de 129 968,53 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 090105 GDD1185258001 – 12/05/2018 – Autoriser une dépense de 1 930 321,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction d'un bâtiment accessoire comprenant un pavillon d'accueil, un local pour refroidisseurs et un garage au parc De Mésey, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant – Accorder à 2862-4622 Québec inc. (Le groupe St-Lambert), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 847 345,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public S-AC-2018-014 – Imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 42 % (810 396,47 \$) par la Ville centre et à 58% (1 119 925,04 \$) par l'arrondissement.

DESCRIPTION

Autoriser le règlement hors cour pour la somme de 380 000\$ du recours intenté par 2862-5622 Québec inc. (Groupe St-Lambert) contre la Ville de Montréal en lien avec le contrat octroyé par la Ville à Groupe St-Lambert pour la construction et la mise en service d'un bâtiment accessoire afin de desservir les activités de la patinoire Bleu Blanc Bouge du Parc De Mésey (appel d'offres public S-AC-2018-014) et, à cette fin, transférer le solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences dans le budget des contingences et autoriser des crédits additionnels au montant de 129 968,53 \$, autoriser la Chef de division, Division du Litige contractuel, du Service des affaires juridiques à signer tout document pour donner effet au règlement.

JUSTIFICATION

L'ordre de débiter les travaux a été donné à Groupe St-Lambert alors qu'il restait des travaux à compléter par l'entrepreneur retenu par les Canadiens de Montréal, Groupe QMD, pour la construction de la patinoire réfrigérée Bleu Blanc Bouge. Ces travaux ont partiellement empiété sur le chantier de Groupe St-Lambert, en plus de faire en sorte que Groupe St-Lambert doive assumer la maîtrise d'œuvre du chantier et superviser les travaux restants réalisés par QMD.

Par la suite, des directives et ordres de changement ont été émis, pour lesquels l'évaluation de l'impact sur le délai de réalisation des travaux a été discuté dans le cadre des négociations qui ont mené au règlement hors Cour ici proposé.

Le solde disponible dans le budget du contrat est de 250 031,47 \$ taxes incluses, qui comprend un solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences. Afin de donner effet à

l'entente de principe intervenue, il faudrait donc transférer le solde de 5 718,12 \$ réservé à titre d'incidences dans le budget des contingences du contrat et autoriser des crédits additionnels au montant de 129 968,53 \$ taxes incluses.

Considérant les coûts d'un procès, l'implication des ressources et tous les risques associés au présent litige, il est dans l'intérêt de la Ville de régler le dossier sur la base de l'entente de règlement négociée.

Dossier : N/Réf.: 22-002798

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention.
Imputation : Mixte (Agglo. / Arrondissements)

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Division des relations de presse.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc CARDINAL, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Marc CARDINAL, 10 juillet 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LAVERDURE-ARCHAMBAULT
avocat(e) 1

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-07

Isabelle BUREAU
Avocate et Chef de division - Litige
contractuel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Annie GERBEAU
Directrice des affaires civiles et avocate en
chef adjointe

Approuvé le : 2023-07-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
directeur(-trice) de service - affaires
juridiques et avocat(e) en chef

Approuvé le : 2023-07-14



Dossier # : 1231388006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial

Il est recommandé:

1. d'autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial;
2. de transmettre au Service du développement économique, avant le 30 septembre 2023, la demande pour les interventions proposées dans les secteurs commerciaux du boulevard Gouin Ouest, entre la rue Notre-Dame-des-Anges et le chemin Somerset, de la rue Lajeunesse, entre le boulevard Crémazie et la rue Sauvé, et de la rue Fleury Est, entre l'avenue Papineau et la rue J.J. Gagnier.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-29 09:08

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231388006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial

CONTENU**CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire a pour mandat de développer des relations d'affaires et de partenariat avec les acteurs économiques de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Elle collabore également à l'animation du milieu en participant aux activités des partenaires, en offrant un support logistique lors de l'organisation d'événements et en contribuant financièrement à divers projets ayant une incidence sur la vitalité et le dynamisme économique des secteurs commerciaux et d'affaires du territoire.

Bien que le territoire de l'arrondissement regroupe environ 2250 établissements d'entreprise regroupés dans trois sociétés de développement commercial qui assurent un soutien à leurs membres, les secteurs commerciaux du boulevard Gouin Ouest, entre la rue Notre-Dame-des-Anges et le chemin Somerset, de la rue Lajeunesse, entre le boulevard Crémazie et la rue Sauvé et de la rue Fleury Est, entre l'avenue Papineau et la rue J.J. Gagnier, regroupent plus de 350 établissements d'entreprises pour lesquels un soutien municipal est également nécessaire.

À cet effet, le Service du développement économique de la Ville de Montréal estime qu'environ 16 400 établissements commerciaux montréalais sont en affaires, hors des territoires des SDC et que les artères commerciales regroupant ces établissements auraient également avantage à être soutenues afin d'y consolider la vocation commerciale. C'est dans ce contexte qu'un programme de soutien aux arrondissements, visant les artères commerciales situées hors des districts des sociétés de développement commercial, est mis en application pour l'ensemble du territoire montréalais.

Afin de faire bénéficier les trois secteurs susmentionnés de ce nouveau programme, le conseil d'arrondissement doit autoriser le dépôt d'une demande dans le cadre du programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dossier 1237796007 - résolution CM23 0744 - Adopter le Programme de soutien financier destiné aux arrondissements pour la dynamisation des secteurs commerciaux situés hors des districts des sociétés de développement commercial / Réserver une somme de 2 M\$ à cette fin pour les années 2023 à 2025.

DESCRIPTION

Le programme de soutien financier vise à soutenir la totalité des coûts des projets soumis par les arrondissements, jusqu'à concurrence de 150 000 \$ par secteur commercial retenu. L'arrondissement souhaite déposer une seule demande qui regroupe les interventions proposées pour les trois secteurs commerciaux visés.

Le soutien financier du programme proposé doit servir au financement des interventions prévues au projet soumis par l'arrondissement qui doivent viser l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- La réalisation d'études économiques, telles un bilan offre-demande, un positionnement commercial ou marketing, une étude de provenance de la clientèle et une planification stratégique;
- Le recrutement commercial et l'occupation de locaux vacants;
- La mise en valeur du secteur commercial par des activités de communication, de marketing, d'animation, de spectacles et de promotion des commerces locaux;
- L'aménagement et l'embellissement du domaine public, notamment par des projets de piétonnisation, de placettes publiques, de verdissement, d'espaces de travail en plein air et d'illumination;
- La transition écologique, notamment par l'élaboration de guides et par des activités de sensibilisation;
- La formation des commerçants;
- Le soutien à la création ou à l'agrandissement d'un regroupement de commerçants.

Considérant la disponibilité limitée de fonds, les projets seront soumis à un comité de sélection qui recommandera au comité exécutif de soutenir financièrement les projets ayant reçu le nombre de points le plus élevé.

La grille d'évaluation des projets se retrouve à l'annexe 2 du programme. Ces critères se déclinent en six grandes catégories :

- Dynamique commerciale et associative;
- Pertinence du projet;
- Complémentarité ou insertion du projet avec les interventions publiques ou privées;
- Qualité du projet;
- Arrimage avec la Stratégie Montréal 2030;
- Pondération de l'arrondissement.

Une pondération des arrondissements a été établie sur la base des données suivantes :

- Le nombre de commerces situés hors des districts des SDC présents sur les territoires des arrondissements;
- La vacance commerciale hors des districts des SDC;
- Le financement déjà accordé à l'arrondissement en matière de commerce en vertu de l'appel à projets visant les piétonnalisations des artères commerciales ainsi que le programme de soutien aux SDC.

La date limite de dépôt des projets est établie au 30 septembre 2023.

Le cas échéant, si des sommes liées au programme n'ont pu être allouées lors de la sélection des projets, d'autres projets pourront être déposés entre le 1er décembre 2023 et le 15 janvier 2024.

Le programme permettra de réaliser les projets retenus entre le 1er novembre 2023 et le 30 mars 2025.

JUSTIFICATION

Le soutien aux trois secteurs commerciaux visés s'inscrit dans le cadre de l'orientation des actions de développement économique 2023-2025 « Montréal économique VIBRANT » de la Ville de Montréal. Plus spécifiquement, le programme s'inscrit dans la priorité visant à « Appuyer la fonction commerciale qui contribue à la qualité de vie de la métropole ». Il s'inscrit également dans les priorités 2023 du Plan stratégique 2022 - 2025 de l'arrondissement qui prévoient la mobilisation et la création de regroupements structurés de gens d'affaires. Ces priorités se retrouvent de plus dans les actions du Plan de développement économique de l'arrondissement pour la période de 2023 à 2027.

Sur la base de ces planifications, le dépôt d'une demande dans le cadre du programme contribuera au maintien, à la mise en valeur et à la diversification de l'offre commerciale, en plus d'assurer le dynamisme des artères pour lesquelles des projets seront sélectionnés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre du programme, l'arrondissement présente une demande dont les interventions proposées sont évaluées à 150 000 \$ pour répondre aux besoins des trois secteurs commerciaux. Un partage équitable de cette somme est présenté dans le formulaire de demande en pièce jointe. Une clé comptable fournie par le service du développement économique sera utilisée pour le paiement des dépenses liées aux projets retenus.

MONTRÉAL 2030

Le maintien de rues commerciales au coeur des quartiers montréalais contribue à la qualité des milieux de vie des résidents et des travailleurs qui se les approprient et contribuent à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun.

Les projets réalisés dans le cadre de ce programme vont favoriser l'atteinte des priorités 1, 4, 5, 15, 19 et 20 de Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets soumis pourront avoir un ou plusieurs des impacts suivants :

- amélioration du sentiment d'appartenance et de la synergie entre les gens d'affaires;
- installation de nouveaux commerces et entreprises;
- attraction de nouveaux investissements immobiliers;
- animation commerciale et embellissement;
- amélioration de la perception, de la notoriété, de l'image, de l'ambiance et de la visibilité des secteurs visés;
- amélioration de la qualité du milieu de vie des résidents voisins;
- augmentation de la fréquentation à pied et en transport actif;
- augmentation de l'achalandage provenant de l'extérieur de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication officielle de l'arrondissement concernant la ou les contribution(s)

obtenue(s) pourra être organisée vers la fin de 2023.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Annonce des secteurs retenus, octobre 2023

Début des projets, 1er novembre 2023

Fin du programme, 30 mars 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES
Commissaire - développement économique

ENDOSSÉ PAR

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire

Le : 2023-08-28



Dossier # : 1236237003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la participation de six (6) personnes, élu(e)s et fonctionnaire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au 17e Gala-bénéfice du CRE-Montréal au Grand Quai du Port de Montréal - Montant total de 980 \$, taxes incluses - Budget de fonctionnement.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la participation de six (6) personnes, élu(e)s et fonctionnaire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au 17e Gala-bénéfice du CRE-Montréal au Grand Quai du Port de Montréal - Montant total de 980 \$, taxes incluses - Budget de fonctionnement;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 10:12

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1236237003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la participation de six (6) personnes, élu(e)s et fonctionnaire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au 17e Gala-bénéfice du CRE-Montréal au Grand Quai du Port de Montréal - Montant total de 980 \$, taxes incluses - Budget de fonctionnement.

CONTENU**CONTEXTE**

Chaque année depuis 2007, le Gala-bénéfice du CRE-Montréal souligne les projets novateurs et inspirants des organisations aux quatre coins de l'île de Montréal. Cet événement annuel rassemble des centaines de représentant(e)s montréalais(e)s issu(e)s des milieux municipal, corporatif, institutionnel et communautaire.

Le Gala-bénéfice du CRE-Montréal est l'occasion d'inspirer et de s'inspirer de ce qui se fait de mieux en environnement et en transition écologique. Il permet de reconnaître le travail d'une multitude d'organisations de toutes tailles, qui contribuent par leur audace et leur proactivité à faire de Montréal une métropole plus verte, résiliente et en santé. Organisé par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), le Gala est aussi un moment privilégié pour réseauter avec plusieurs centaines de personnes d'horizons variés : élu(e)s, représentant(e)s d'instances municipales, d'entreprises, d'institutions et d'organismes de la société civile.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 09 0093 (22 avril 2022) : Autoriser une dépense de 1 325 \$ pour la participation de cinq personnes, élus et fonctionnaires, au Sommet Climat Montréal 2022. (1225027005)

DESCRIPTION

Le présent sommaire est requis afin d'autoriser la participation de six personnes, élu(e)s et fonctionnaire, au Gala-bénéfice du CRE-Montréal qui se déroulera le 12 octobre 2023 au Grand Quai du Port de Montréal.

Mme Emilie Thuillier (maire d'arrondissement), Mme Julie Roy (conseillère de la Ville), Mme Effie Giannou (conseillère de la Ville), Mme Nathalie Goulet (conseillère de la Ville), Mme Diane Martel (directrice d'arrondissement) et M. Jérôme Normand (conseiller de la Ville) seront présents au Gala-bénéfice du CRE-Montréal.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total pour la participation des élu(e)s et fonctionnaire est de 980 \$.
Les billets ont été achetés avec une carte VISA de l'arrondissement.
Le paiement se fera à partir des postes budgétaires suivants :
2402.0010000.300110.01101.57401 pour les élu(e)s et 2402.0010000.300100.01301.57401 pour le fonctionnaire.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 comme décrit en pièce jointe. Le principal résultat attendu pour la priorité 16 (laboratoire vivant et ville de savoir) sera le nombre de participants au Gala-bénéfice du CRE-Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le ou la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Art. 25 de la Loi sur le traitement des élus municipaux : Pour pouvoir poser, dans l'exercice de ses fonctions, un acte dont découle une dépense pour le compte de la municipalité, tout membre doit recevoir du conseil une autorisation préalable à poser l'acte et à dépenser en conséquence un montant n'excédant pas celui que fixe le conseil.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle PILON
Cheffe de division - culture et bibliothèques

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-22

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1234746005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1000 \$, à différents organismes pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités./ Imputation au budget discrétionnaire de l'élu.

Il est recommandé :
D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 1000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ORGANISME	PROJET ET PÉRIODE	MONTANT
SOLIDARITE AHUNTSIC	-	200 \$
REVANOUS	-	200 \$
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	-	200 \$
SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)	-	200 \$
CARTIER ÉMILIE		200 \$

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 10:56

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234746005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 1000 \$, à différents organismes pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités./ Imputation au budget discrétionnaire de l' élu.

CONTENU**CONTEXTE**

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées :

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Julie Roy, conseillère de la Ville - District de Saint-Sulpice
200\$ SOLIDARITÉ AHUNTSIC (pour La Maison du Monde)

Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville
200\$ RÉVANOUS
200\$ RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE
200\$ SERVICE DE NUTRITION ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE (SNAC)
200\$ CARTIER ÉMILIE

JUSTIFICATION

S/O

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En provenance des budgets discrétionnaires des élus de l'arrondissement
Julie Roy 2402-0010000-**300111**-01101-61900-016491
Émilie Thuillier 2402-0010000-**300112**-01101-61900-016491

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que ces octrois de contributions financières sont en conformité aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Genevieve LEVEILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAUZON
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2023-08-17



Dossier # : 1233060047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 8 000 \$ aux organismes suivants : PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE (1 000 \$), ENTRE-MAISONS AHUNTSIC (1 000 \$), CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (1 000 \$), CULTIVER MONTRÉAL (500 \$) et SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (4 500 \$).

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 8 000 \$ aux organismes suivants : PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE (1 000 \$), ENTRE-MAISONS AHUNTSIC (1 000 \$), CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (1 000 \$), CULTIVER MONTRÉAL (500 \$) et SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (4 500 \$).
2. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 10:10

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 8 000 \$ aux organismes suivants : PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE (1 000 \$), ENTRE-MAISONS AHUNTSIC (1 000 \$), CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS (1 000 \$), CULTIVER MONTRÉAL (500 \$) et SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE (4 500 \$).

CONTENU

CONTEXTE

Les élu(e)s de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes qui exercent leurs activités dans l'arrondissement et qui ont pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social, et ce, afin de soutenir les projets de ces organismes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Accorder les contributions financières suivantes :

1 000 \$ PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE :

Pour l'organisation de la fête de la rentrée de Bordeaux-Cartierville.

1 000 \$ ENTRE-MAISONS AHUNTSIC :

Pour l'organisation de la fête des 50 ans des Habitations André-Grasset.

1 000 \$ CARREFOUR D'AIDE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS :

Pour l'organisation du « Shower pour mamans nouvellement arrivées » qui aura lieu le 16 septembre 2023.

500 \$ CULTIVER MONTRÉAL :

Pour financer les activités qui auront lieu dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du Festival Cultiver Montréal.

4 500 \$ SOCIÉTÉ D'HISTOIRE D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE :

Pour soutenir l'organisme à sa mission.

JUSTIFICATION

Sans objet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds proviennent du FILES - bureau des élu(e)s.

MONTRÉAL 2030

Plan stratégique Montréal 2030 et ADS+ : Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

Test climat : Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques, car il n'est pas susceptible d'accroître, de maintenir ou réduire les émissions de GES.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LEBOUTHILLIER
Secrétaire de direction - CSLDS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-21

Amelie DUBE
Directrice - culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1239426003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur le boulevard Henri-Bourassa aux approches est et ouest de la rue Taché.

Il est recommandé d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur le boulevard Henri-Bourassa aux approches est et ouest de la rue Taché.

Signé par Marc CARDINAL **Le** 2023-08-15 06:58

Signataire : Marc CARDINAL

Directeur performance greffe et service administratif
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239426003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur le boulevard Henri-Bourassa aux approches est et ouest de la rue Taché.

CONTENU

CONTEXTE

22-277106; 23-163915

L'intersection du boulevard Henri-Bourassa et de la rue Taché est accidentogène. Un accident mortel est survenu le 13 juin 2019, à cause du manque de visibilité à l'intersection et de la vitesse élevée sur le boulevard Henri-Bourassa.

Chaque jour, plusieurs véhicules font des demi-tours sur le boulevard Henri-Bourassa au niveau de la rue Taché pour accéder au boulevard Henri-Bourassa, à l'est de l'avenue Papineau. Or, ces demi-tours impliquent des manoeuvres dangereuses situées sur une zone où la limite de vitesse est de 50 km/h, à une intersection où la chaussée est large et qui est fortement achalandée lors des heures de pointe du matin et de l'après-midi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Interdire les demi-tours sur le boulevard Henri-Bourassa aux approches est et ouest de la rue Taché.

JUSTIFICATION

Les demi-tours impliquent une manoeuvre dangereuse située sur une zone où la limite de vitesse est élevée. Ce secteur étant connu comme problématique en période de pointe, nous recommandons la mesure d'interdiction de demi-tours afin d'améliorer la sécurité des automobilistes à cette intersection.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement dans les charges inter-unités.

MONTRÉAL 2030

voir la grille.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications qui seront apportées assureront une plus grande sécurité et convivialité des déplacements à l'intersection ciblée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera transmise au Service de police lors de l'implantation de la nouvelle signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un ordre de travail sera transmis à la Direction de l'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie suite à l'approbation de la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Walid CHAHOUA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-04

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1239426004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen à l'approche nord de la rue Sauvé et sur l'avenue d'Auteuil à l'approche nord et sud de la rue Fleury Est.

Il est recommandé d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen à l'approche nord de la rue Sauvé et sur l'avenue d'Auteuil à l'approche nord et sud de la rue Fleury Est.

Signé par Marc CARDINAL **Le** 2023-08-15 06:59

Signataire : Marc CARDINAL

Directeur performance greffe et service administratif
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1239426004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours sur l'avenue Millen à l'approche nord de la rue Sauvé et sur l'avenue d'Auteuil à l'approche nord et sud de la rue Fleury Est.

CONTENU**CONTEXTE**

23-6657; 22-209271

Les parents des élèves de l'école Fernand-Seguin, qui sont à la recherche de stationnement, effectuent régulièrement des demi-tours (virages en « U ») à l'intersection de la rue Sauvé et de l'avenue Millen. Or, ces demi-tours impliquent des manœuvres dangereuses, au niveau des passages pour piétons (est-ouest) situés sur un corridor scolaire, à une intersection où la chaussée est large et qui est fortement achalandée lors de l'entrée et de la sortie des classes.

Le même risque est présent à l'intersection de la rue Fleury Est et de l'avenue d'Auteuil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

-Interdire les demi-tours, sur l'avenue d'Auteuil à l'approche nord et sud de la rue Fleury Est.
-Interdire les demi-tours, sur l'avenue Millen à l'approche nord de la rue Sauvé.

JUSTIFICATION

Ces manœuvres de demi-tours impliquent une double traversée non sécuritaire de passages piétons névralgiques du corridor scolaire. Ces mesures sont requises afin d'améliorer la sécurité des élèves sur le corridor scolaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement dans les charges interunités.

MONTRÉAL 2030

voir la grille.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications qui seront apportées assureront une plus grande sécurité et convivialité des déplacements à l'intersection ciblée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information sera transmise au service de police lors de l'implantation de la nouvelle signalisation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Un ordre de travail sera transmis à la Direction de l'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie suite à l'approbation de la résolution du conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Walid CHAHOUA
ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-17

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1236518003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation d'aller tout droit sur l'avenue Christophe-Colomb en direction nord à l'intersection avec le boulevard Crémazie Est (direction ouest).

Il est recommandé d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation d'aller tout droit sur l'avenue Christophe-Colomb en direction nord à l'intersection avec le boulevard Crémazie Est (direction ouest).

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 14:20

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236518003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance établissant l'obligation d'aller tout droit sur l'avenue Christophe-Colomb en direction nord à l'intersection avec le boulevard Crémazie Est (direction ouest).

CONTENU

CONTEXTE

DDS 23-232430

Le projet de création d'une piste cyclable unidirectionnelle en direction nord, côté est, sur l'avenue Christophe-Colomb va modifier la configuration des voies de cette avenue. L'approche sud de l'avenue Christophe-Colomb, à l'intersection avec le boulevard Crémazie Est, comporte trois voies dont celle de gauche réservée au virage à gauche sur Crémazie Est, où se trouve ensuite l'entrée de l'A-40. Aux heures de pointe, il n'est pas rare que cette voie soit chargée et engendre une longue file d'attente sur l'avenue Christophe-Colomb, le feu de circulation à l'intersection avec le boulevard Crémazie Est (à Ahuntsic-Cartierville) ne laissant passer que les automobilistes situés sur sous l'A-40.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Édicter une ordonnance, selon le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), établissant une manoeuvre obligatoire d'aller tout droit sur l'avenue Christophe-Colomb, à l'intersection avec le boulevard Crémazie Est (direction ouest).

JUSTIFICATION

Le projet de piste cyclable engendre la suppression d'une voie de circulation. Il restera donc deux voies pour les automobilistes sur l'avenue Christophe-Colomb, à l'intersection avec le boulevard Crémazie Est. Si nous conservons l'autorisation de virer à gauche, il ne restera

alors qu'une seule voie pour effectuer le sens "tout droit" au lieu de deux. Cela va créer une congestion très dense, notamment aux heures de pointe. La suppression du virage à gauche et l'obligation d'aller tout droit permettra de ne pas bloquer l'intersection et d'offrir deux voies pour effectuer le sens "tout droit". Pour les automobilistes voulant se rendre sur le boulevard Crémazie Est en direction ouest, ils pourront faire demi-tour sur le boulevard Crémazie Est, au niveau du feu de circulation se trouvant en amont de l'intersection de ce boulevard avec la rue Fabre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les imputations financières se feront selon les champs de compétence de tous et chacun, et les demandes d'autorisation seront soumises pour approbation avant toute demande de travail. Les provenances budgétaires seront alors précisées.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 en offrant aux Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fluidifier la circulation, notamment aux heures de pointe, à cette intersection, en raison du retrait d'une voie de circulation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité se chargera de la communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Romain LECOURIEUX
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-22

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1236518002

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

Projet : -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours, aux approches ouest et est sur la rue De Salaberry à l'intersection avec la rue Valmont.

Il est recommandé d'édicter une ordonnance au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°) visant à interdire les demi-tours sur la rue De Salaberry, aux approches ouest et est, à l'intersection de la rue Valmont.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-22 10:28

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236518002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), une ordonnance afin d'interdire les demi-tours, aux approches ouest et est sur la rue De Salaberry à l'intersection avec la rue Valmont.

CONTENU**CONTEXTE**

DDS : 23-99936

L'intersection entre la rue De Salaberry et la rue Valmont est achalandée, notamment aux heures de pointe. De plus, cette intersection se situe à proximité de l'école François-de-Laval, ce qui implique un flux important de piétons. Il arrive que les automobilistes fassent des demi-tours à cette intersection puisqu'aucun panneau ne l'interdit et le marquage jaune n'est plus présent. Aussi, les agents de quartier en sécurité routière du PDQ 10 ont remarqué un risque pour les élèves et les usagers de la route à cause de ces manoeuvres. De plus, ils ne peuvent dresser de contravention par manque de signalisation et marquage.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Édicter une ordonnance au Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°), visant à interdire les demi-tours sur la rue De Salaberry, aux approches ouest et est, à l'intersection avec la rue Valmont.

JUSTIFICATION

Ces manoeuvres de demi-tours mettent en péril la sécurité de tous les usagers. Nous souscrivons à l'analyse des policiers. Cette mesure est requise afin d'améliorer la sécurité, non seulement des élèves de l'École François-de-Laval, des piétons, des cyclistes, mais également des automobilistes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les imputations financières se feront selon les champs de compétence de tous et chacun, et les demandes d'autorisation seront soumises pour approbation avant toute demande de travail. Les provenances budgétaires seront alors précisées.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les modifications qui seront apportées assureront une plus grande sécurité et convivialité des déplacements à l'intersection ciblée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'ordonnance, la signalisation sera modifiée. Un ordre de travail sera transmis à la direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Romain LECOURIEUX
agent(e) technique en circulation &
stationnement - tp - hdu

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-21

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1233060023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

Il est recommandé :

- D'approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures identifiées au tableau des événements publics joint à la présente;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA22 09010, chapitre IV, article 44), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation de bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe;

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 09:21

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1233060023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et édicter les ordonnances requises dans le cadre de ces événements.

CONTENU**CONTEXTE**

À chaque année, une centaine d'événements gratuits se déroulent sur le domaine public de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. De nature festive, culturelle, sportive, communautaire ou de loisir, ils rejoignent annuellement plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Afin de permettre leur tenue, l'autorisation du conseil d'arrondissement est requise pour permettre l'occupation temporaire du domaine public et pour déroger à différents règlements, variant selon la nature des événements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne des événements prévus dans l'arrondissement au cours des prochains mois. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un parc ou d'une place, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou trottoirs, occupation de rues pour des processions (saute-mouton) ou combinaison de ces éléments, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les dérogations requises concernent notamment le bruit d'appareils sonores, l'utilisation de barbecues mobiles, les fermetures de rues, l'installation de bannières, la consommation ou la vente de boissons alcooliques, ainsi que la vente de nourriture, de boissons ou d'articles promotionnels.

Le tableau en pièce jointe présente l'ensemble des événements pour lesquels l'autorisation du conseil d'arrondissement est requise incluant, pour chacun d'entre eux, la nature et le promoteur de l'événement, les dates et heures d'occupation du domaine public, ainsi que les dérogations requises à la réglementation. Toutes les ordonnances nécessaires à ces dérogations se trouvent aussi jointes au présent dossier décisionnel.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population ahuntsicoise et montréalaise. Ils

permettent aux gens de se rencontrer dans un cadre convivial et, dans certains cas, d'avoir un accès de proximité à la culture, à des activités de loisir et aux services communautaires locaux. Les événements retenus dans le cadre du présent dossier sont tous gratuits et accessibles à l'ensemble de la population. Ils ont fait l'objet d'une analyse rigoureuse et bénéficieront de différents services afin de s'assurer qu'ils se réalisent au bénéfice de la population, en bonne cohabitation avec le voisinage. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre l'occupation du domaine public, la diffusion de musique ou de spectacles générant du bruit et la cuisson et vente de nourriture et de boissons.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés, en fonction des orientations établies.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats du Plan stratégique Montréal 2030, notamment à l'offre de milieux de vie sécuritaires et de qualité (priorité 19), à la consolidation du filet social et des liens sociaux (priorité 9) et au soutien à la vitalité culturelle (priorité 15). Il contribue aussi aux objectifs en matière d'inclusion, d'équité et d'accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés au tableau en pièce jointe ont été présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, valider la disponibilité des emplacements visés et s'assurer de la conformité avec les orientations de l'arrondissement. Les mesures de sécurité et les plans d'installation feront l'objet d'une approbation par le SIM et le SPVM. Les événements seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans divers médias écrits ou en ligne. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

France POULIOT
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-24

Marie-Josée TRUDEAU
Cheffe de division - développement social,
projets majeurs et événements publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Amelie DUBE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1239141005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 649 et 665 boulevard Gouin Est, l'occupation à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)) - lot 1 995 509 du cadastre du Québec - Zone 1328.

Il est recommandé :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés selon la grille de zonage) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une résolution à l'effet :

- d'accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 1 995 509 du cadastre du Québec et portant les numéros 649 et 665, boulevard Gouin Est, l'autorisation d'occuper l'immeuble à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)).

L'occupation autorisée par la présente résolution doit faire l'objet de la délivrance d'un certificat dûment requis selon la réglementation dans un délai de soixante (60) mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire qui n'est pas incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-05-31 08:31

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239141005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour l'immeuble portant les numéros 649 et 665 boulevard Gouin Est, l'occupation à des fins de centre de réadaptation (catégorie E.5(2)) - lot 1 995 509 du cadastre du Québec - Zone 1328.

CONTENU**CONTEXTE**

L'immeuble visé accueille présentement un bâtiment cultuel (couvent) de trois étages, construit en 1953 et agrandi en 1972, ainsi qu'un bâtiment secondaire (ancienne résidence), construit vers les années 1860 (Maison Boucher). Ensemble, ces bâtiments sont présentement occupés par l'Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil, accueillant la congrégation des Soeurs du Bon-Conseil.

Il est envisagé que le site puisse être converti en centre de réadaptation opéré par un organisme à but non lucratif offrant des services de réhabilitation, de thérapie et d'hébergement temporaire pour personnes étant au prise avec des problèmes de consommation et de dépendances.

Ce projet comprendrait une dérogation au Règlement d'urbanisme 01-274 en vigueur en ce qui concerne l'occupation prévue de l'immeuble à des fins de "centre de réadaptation". Cette non-conformité peut faire l'objet d'une autorisation en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION**Bâtiments actuels et site**

L'Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil est un site de 9215 mètres carrés, localisé en bordure du boulevard Gouin Est, non loin de la rivière des Prairies et du pont Viau, dans le district d'Ahuntsic. Le site accueille aujourd'hui deux bâtiments de factures distinctes.

Le premier bâtiment est une petite résidence unifamiliale, souvent désignée comme la "Maison Boucher", portant le numéro civique 649, boulevard Gouin Est. Il s'agit d'une ancienne résidence de ferme de petite taille, construite vers 1860 par Théodore Boucher. Elle est implantée avec un recul d'environ 22 mètres par rapport à la voie publique et était

accompagnée d'autres bâtiments de ferme, qui ont été démolis vers la moitié du 20e siècle. La résidence possède une toiture avec lucarnes de deux versants, ainsi qu'une galerie avant. Elle est aujourd'hui d'un revêtement de stucco gris. Elle fut incendiée et rénovée en grande partie vers 1941, sans que l'on connaisse précisément la portée des transformations alors apportées.

En 1955, la congrégation des Soeurs Notre-Dame-de-Bon-Conseil se porte acquéreur de l'ancienne ferme et y construit un couvent. La résidence est conservée et devient un bâtiment accessoire aux activités de la congrégation. Le nouveau bâtiment de trois étages, conçu par l'architecte Yves Bélanger, possède une implantation au sol d'environ 925 mètres carrés au sol, suivant un agrandissement en 1972. Il est implantée de façon pavillonnaire, à une distance significative (environ 80 mètres) de la voie publique. Le bâtiment avec toit plat est d'un revêtement de briques de couleur beige, dont les élévations sont munies de séries alignées d'ouvertures.

Le site est largement verdi et accueille de nombreux arbres feuillus matures situés en bordure du boulevard, du stationnement et ses voies d'accès ainsi que des limites de la propriété. Des aires verdies sont présentes en cour avant du couvent et aux limites arrières du lot. L'accès véhiculaire et le stationnement extérieur se configurent par deux voies d'accès menant au boulevard Gouin, avec aire de débarquement en façade du bâtiment principal, ainsi qu'un espace de stationnement dans la partie latérale gauche de la propriété. La cour arrière du couvent est également largement minéralisée afin de permettre l'accès à un garage de cinq (5) emplacements situés à l'arrière.

Projet de requalification

À la fin de l'année 2023 - début 2024, il est prévu que l'Institut Notre-Dame-du-Bon-Conseil quitte le site du 649-665, boulevard Gouin Est. Il est prévu que le bâtiment principal (couvent) soit converti vers une occupation de centre de réadaptation. L'organisme à but non lucratif disposé à se porter acquéreur du site oeuvre dans le traitement, la prévention, le soutien et le partage des connaissances en matière de substances et de dépendances. Des services de thérapie, de soutien et d'hébergement temporaire, compatible avec la notion d'usage de "centre de réhabilitation", sont ainsi prévus sur le site visé par le présent dossier. Des bureaux administratifs en soutien aux opérations de l'organisme y seront également aménagés.

Pour cette fin, une première part des travaux de réaménagement concernera l'intérieur du bâtiment de trois étages et son sous-sol. Le réaménagement des espaces intérieurs en diverses salles (chambres, aires communes, bureaux, locaux de services) sera réalisé afin de mieux répondre à la mission de l'organisme acquéreur. Également, des travaux portant sur la mise aux normes des systèmes de ventilation et de gicleurs sont aussi anticipés. Finalement, il est prévu de convertir le garage intérieur situé dans une aile distincte du bâtiment à l'arrière, en un espace de loisirs et de détente pour les usagers du site, en connexion avec de nouvelles cours extérieurs.

À l'extérieur, l'implantation de nouveaux équipements de ventilation aux toits, respectant la réglementation en vigueur, ainsi que certains conduits sur l'élévation arrière du bâtiment sont prévus. Le remplacement d'une série de 25 fenêtres, dans les mêmes ouvertures et selon les modèles, matériaux et couleurs d'apparence identique à l'existant est prévu pour la section nord-ouest du bâtiment, sur les trois étages. Il s'agit de l'aile construite en 1972, où le remplacement des fenêtres d'origine est requis. Les autres fenêtres du bâtiment ont été remplacées en 2005 et sont toujours adéquates.

Pour ce qui est de l'aménagement des terrains extérieurs, l'aire de stationnement et ses voies d'accès en cour avant et latérales seront conservés. Toutefois, les aires asphaltées à l'arrière du bâtiment seront en majeure partie convertie en deux espaces extérieurs, situés

de par et d'autre de l'ancien garage intérieur qui sera lui converti, tel qu'indiqué plus tôt. Des aménagements (clôtures et plantation) assureront l'intimité de ces nouvelles cours extérieurs. Une partie de la cour arrière devrait également permettre l'installation de nouveaux équipements de ventilation au sol, dans une enceinte clôturée et aménagée adjacente au bâtiment principal.

Pour sa part, aucun travaux et aucun changement d'occupation n'est prévu en ce qui concerne la Maison Boucher, qui devrait être maintenue tel que l'existant.

Milieu d'insertion

Le site est localisé à proximité de plusieurs parcs municipaux situés parmi l'entrée de ville en bordure de la rivière et du pont Viau. Une promenade en bordure de rivière (parc Maurice-Richard) et un pavillon d'accueil du parcours Gouin sont notamment voisin du site de l'Institut.

Du côté est, le site est voisin de résidences unifamiliales et duplex de l'avenue Durham. Un complexe résidentiel pour personnes âgées, avec commerces de proximité (épicerie, nettoyeur, coiffeur, etc.) est quant à lui présent de l'autre côté du boulevard Gouin est, vis-à-vis la propriété visée par le présent projet.

Enfin, il est à noter que le site est localisé à moins de 5 minutes de marche de la station de métro Henri-Bourassa.

Contexte réglementaire

Selon le Règlement d'urbanisme 01-274, le site visé se localise parmi la zone 1328, où seuls sont autorisés les usages E.5(1) (Lieu de culte, couvent et monastère), EA.6 (garderie), EA 10 (Activités communautaires et socioculturelles) et EA.11 (Bibliothèque).

Le site est également désigné parmi une "Grande propriété à caractère institutionnel" et en bordure du "Parcours Gouin", où des approbations particulières (Titre VIII et PIIA) seront requises lors de l'évaluation des demandes de permis de transformation des bâtiments et d'aménagement du terrain.

Au niveau du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le site est localisé parmi l'affectation "Couvent monastère ou lieu de culte" qui autorise les usages de la famille "Équipement collectif ou institutionnel", ainsi qu'un cadre bâti de 1 à 3 étages hors-sol (secteur 01-02).

Enfin, parmi le schéma d'aménagement révisé de l'Agglomération de Montréal, le site visé est dans une "Grande propriété à caractère institutionnel". Les dispositions du document complémentaire relatives à la protection du patrimoine (section 4.3.2) sont donc applicables. Celles-ci visent notamment à encadrer les changements d'usages de ces grandes propriétés afin d'en assurer la préservation des caractéristiques d'intérêt.

Projet particulier

Afin d'autoriser l'usage "centre de réadaptation" pour permettre la nouvelle occupation des lieux, l'adoption d'une résolution de projet particulier en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) est nécessaire.

Le tableau suivant reprend les critères d'évaluation d'une telle demande et en explique l'atteinte ou non.

Tableau d'analyse - Critères d'évaluation d'un PPCMOI

Critères d'évaluation	Atteinte	Commentaires
1° respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal	Atteint	L'occupation projetée de la famille Équipement collectif et institutionnel respecte l'affectation du sol "Couvent, monastère ou lieu de culte" ainsi que les paramètres du cadre bâti du secteur 01-02.
2° compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion	Atteint	Le centre de réadaptation correspond au gabarit du bâtiment et à la grandeur du site prévu. Des dégagements suffisants et reculs par rapport à la rue et au quartier environnant permettent un isolement bénéfique à la nature des activités prévues. La proximité du service de métro constitue également un attrait majeur pour la nature de l'occupation visée.
3° qualité d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux	Atteint	La conservation, tel que l'existant du bâtiment visé, assure donc l'absence d'impact sur l'intégration du bâtiment à son milieu. Les accès et l'aménagement extérieur des lieux, qui demeurent sensiblement les mêmes, ne devraient donc pas amener d'impact sur son intégration également.
5° avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations	Atteint	La conservation de l'aire de stationnement existante et de ses voies d'accès permet de ne pas altérer les surfaces minéralisées en façade. La proposition de convertir des aires asphaltées à l'arrière du site en cours extérieurs offrent un avantage important. Les plantations et aménagements paysagers proposés devraient aussi bonifier la situation par rapport au site existant.
6° impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation	Atteint	Le projet n'apportera aucun agrandissement et aucun impact supplémentaire sur son milieu.
7° qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard du stationnement, des accès et de la sécurité	Atteint	Les déplacements véhiculaires, via deux entrées et une voie en forme de "U" sont conservés en cour avant et correspondent à la nature du bâtiment et de son occupation actuel. Ces aménagements répondront aussi adéquatement aux besoins de la future occupation.
11° accessibilité universelle du projet	Atteint	L'accessibilité universelle au bâtiment est actuellement assurée via une rampe d'accès localisée dans la partie nord-ouest du bâtiment, permettant l'accès au RDC et à l'ascenseur. La circulation interne pour ces usagers sera maintenue.

JUSTIFICATION

Avis de la Direction du développement du territoire

La Direction du développement du territoire offre un avis favorable à l'adoption du présent projet particulier pour les motifs suivants :

- la nature de la nouvelle occupation permettra de conserver et mettre en valeur les composantes patrimoniales et paysagères d'intérêt du site;
- de par la nature de la nouvelle vocation, l'aménagement du site et des espaces extérieurs, il n'est pas prévu que la nouvelle occupation ait un impact différent de l'usage actuellement exercé sur ce lieu;
- les travaux de réaménagement extérieur seront bénéfiques et permettront d'améliorer encore davantage le verdissement du site et du milieu environnant;
- la localisation du site et des équipements à proximité, en termes d'accès au transport en commun et parcs notamment, seront bénéfiques à la vocation souhaitée.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Lors d'une rencontre du comité le 29 mai 2023, le CCU de l'arrondissement a recommandé favorablement l'adoption du projet, tel que présenté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas au dossier en raison de sa nature qui vise l'obtention d'une autorisation réglementaire particulière sans portée autre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public sur le site de l'arrondissement
Assemblée de consultation publique

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Adoption du premier projet de résolution;
- Avis public d'une assemblée publique de consultation;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption du second projet de résolution;
- Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire;
- Réception des demandes;

Si aucune demande n'est reçue

- Adoption de la résolution;
- Transmission de la résolution au requérant;

Si demande reçue

- Adoption d'une résolution résiduelle;
- Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande;
- Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement;
- Tenue du registre;
- Résultats du registre;
- Certificat du secrétaire d'arrondissement;

- Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement;
- Fixation la date du scrutin référendaire OU;
- Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées;
- Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire;
- Scrutin référendaire;
- Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement;
- Transmission de la résolution au requérant.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Selon les dispositions du Règlement RCG 15-073 (article 2, paragraphe °2), le présent PPCMOI devra faire l'objet d'un examen et de l'obtention d'un certificat de conformité aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire de l'Agglomération de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu G GAUDETTE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

Le : 2023-05-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1239570005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, d'une hauteur de 12 mètres et comprenant 18 logements, un taux d'implantation de 55 % et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain, lequel est situé sur l'avenue Péloquin, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est - Lot 2 497 000 du cadastre du Québec - Zone 1369.

Il est recommandé :

- d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 132.2 (usages autorisés dans une zone), l'article 12.1 (hauteur maximale en étages), l'article 12.3 (hauteur maximale en mètres), l'article 40.1 (taux d'implantation maximal) et l'article 336 (distance des saillies des limites de terrain) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) , un premier projet de résolution à l'effet :

d'accorder, pour l'emplacement constitué du lot 2 497 000 du Cadastre du Québec, localisé du côté ouest de l'avenue Péloquin entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est, l'autorisation de construire un bâtiment résidentiel comprenant 18 logements, de trois (3) étages et douze (12) mètres de hauteur en plus d'inclure un taux d'implantation de 55% et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-06-27 09:16

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1239570005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, d'une hauteur de 12 mètres et comprenant 18 logements, un taux d'implantation de 55 % et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain, lequel est situé sur l'avenue Péloquin, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est - Lot 2 497 000 du cadastre du Québec - Zone 1369.

CONTENU**CONTEXTE****Contexte**

Lors de la séance du 4 juillet 2023 (résolution CA23 09 0232), le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté un projet de règlement autorisant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, d'une hauteur de 12 mètres et comprenant 18 logements, un taux d'implantation de 55 % et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain, lequel est situé sur l'avenue Péloquin, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est - Lot 2 497 000 du cadastre du Québec - Zone 1369.

En juin 2023, une précision importante a été apportée à l'article 145.38 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme A-19.1. La modification réglementaire est venue confirmer le renvoi à l'article 123.1 et ainsi la possibilité d'exemption à la procédure référendaire pour certains projets particuliers dont les projets d'habitation destinés à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement.

À la lumière de cette information, le présent projet n'est donc pas soumis à la procédure référendaire.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
conseiller(-ere) en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239570005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, d'une hauteur de 12 mètres et comprenant 18 logements, un taux d'implantation de 55 % et des saillies allant jusqu'à la limite latérale du terrain, lequel est situé sur l'avenue Péloquin, entre le boulevard Henri-Bourassa Est et la rue Prieur Est - Lot 2 497 000 du cadastre du Québec - Zone 1369.

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande vise un terrain vacant sur l'avenue Péloquin portant le numéro de lot 2 497 000. Celui-ci est situé entre le boulevard Henri-Bourassa Est au nord et la rue Prieur Est au sud. La propriété est située dans un secteur à usage résidentiel de 1 à 3 logements afin un nombre minimal et maximal d'étages établi à 2.

Le requérant a effectué une demande de projet particulier en vue de permettre la construction d'un nouveau bâtiment de 2 à 3 étages comprenant 18 logements.

Cette demande doit se faire par projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, puisque l'usage 13 à 36 logements (H.6) n'est pas autorisé dans la zone 1369 où le terrain est situé.

Le projet est soumis au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RCA02 09007.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Avis préliminaire favorable (11 janvier 2023) : Rendre une décision quant à une demande, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel comprenant 18 logements de 3 étages situé sur un terrain vacant de la rue Péloquin, lot 2 497 000 du cadastre du Québec (demande 3003237833).

DESCRIPTION

Le requérant est l'organisme Héberjeune visant ici la création de logements solidaires dans le but d'aider et de réinsérer socialement et professionnellement des jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans. Le séjour de chacun de ceux-ci est de 3 mois à 2 ans.

La zone 1369 dans laquelle se trouve le terrain est une zone d'usage principal résidentiel faible

et moyenne densité comprenant les catégories d'usage résidentiel H.1, H.2 et H.3, dont cependant l'usage 13 à 36 logements (H.6) ne fait pas partie.

À la limite latérale nord, le terrain est en bordure de la zone 1357 comprenant des usages commerciaux et résidentiels dont l'usage 13 à 36 logements (H.6) fait partie. Il est aussi à noter que cette zone permet des hauteurs en étage allant de 2 à 4.

Les dérogations suivantes sont demandées pour le projet particulier :

- Hauteur de 3 étages (max 2 étages);
- Hauteur de 12 mètres (max 10 mètres);
- Taux d'implantation de 55% (max 50%);
- Usage de 18 logements (max 3 logements);
- Distance des balcons de la limite latérale du terrain à 0 mètre (min 1,2 mètre).

JUSTIFICATION

CRITÈRES APPLICABLES		ÉVALUATION	COMMENTAIRES
PPCMOI	Respect du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal		Secteur résidentiel de 1 à 3 étages
	Compatibilité des occupations prévues au projet avec le milieu d'insertion		
	Qualités d'intégration du projet sur le plan de l'implantation, de la volumétrie, de la densité et de l'aménagement des lieux		Le projet prend en compte le secteur environnant
	Avantages des propositions d'intégration ou de démolition des constructions existantes et de celles pour la conservation ou la mise en valeur d'éléments architecturaux d'origine		
	Avantages des propositions de mise en valeur des espaces extérieurs et des plantations		Conservation de l'arbre mature
	Impacts environnementaux du projet, notamment sur le plan de l'ensoleillement, du vent, du bruit, des émanations et de la circulation		Possibilité d'ombre portée partiellement dans la cour arrière du bâtiment voisin
	Qualité de l'organisation fonctionnelle du projet, au regard notamment du stationnement, des accès et de la sécurité		Le projet ne prévoit pas de stationnement et le sous-sol sera accessible de façon universelle
	Avantages des composantes culturelles ou sociales du projet		Projet à vocation communautaire
	Faisabilité du projet selon l'échéancier de réalisation prévu		Échéancier retardé, mais ne met pas en péril le projet

Avis de la Direction du développement du territoire

La Direction du développement du territoire émet un avis favorable relativement à cette demande pour les raisons suivantes :

- L'usage et la hauteur demandés sont compatibles avec le plan d'urbanisme;
- La zone adjacente au terrain permet une telle volumétrie et un tel usage;
- La volumétrie proposée respecte le cadre dans lequel elle vient s'implanter;
- Le projet vise l'implantation d'un organisme communautaire.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 14 juin 2023, le CCU a recommandé l'approbation du projet tel que présenté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les quinze (15) jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-14

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1239570006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une demande de dérogation mineure relativement au taux d'implantation minimal au bâtiment sis aux 388 et 390, rue de Port-Royal Est - Lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec - (demande 3003281855).

- Considérant la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est érigé sur les lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec, visant à autoriser un taux d'implantation minimal inférieur à 30%;

- Considérant que la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui recommande son acceptation;

Il est recommandé d'accorder, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, une dérogation mineure autorisant, pour l'immeuble portant les numéros 388 et 390, rue de Port-Royal Est, et érigé sur les lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec, un taux d'implantation minimal inférieur à 30%, tel que montré au plan de l'annexe A numérotés A-00, A-01 A-02, A-03, A-04 et A-05, préparé par madame Caroline Nadeau, ingénieure, datés de janvier 2023, et estampillé par la direction du développement du territoire le 17 juillet 2023.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-21 16:11

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239570006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une demande de dérogation mineure relativement au taux d'implantation minimal au bâtiment sis aux 388 et 390, rue de Port-Royal Est - Lots 1 998 609, 5 924 049 et 5 924 052 du cadastre du Québec - (demande 3003281855).

CONTENU

CONTEXTE

La propriété visée est une cour de service de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Les travaux projetés sont localisés dans la cour latérale du bâtiment principal et vise la démolition de quatre (4) enclos couverts en béton. La superficie de ces constructions est d'environ 491 mètres carrés. Il s'agit d'un projet de démolition d'enclos désaffectés en raison de leur état de conservation. La démolition aura pour effet de réduire le taux d'implantation de la propriété sur le terrain. Le taux d'implantation prescrit pour la zone 1348 où la propriété est située dicte un taux d'implantation minimal de 30%. L'implantation totale de toutes les construction actuellement présentes sur le terrain est d'environ 38% et deviendra d'environ 22%, suite aux travaux. Les dispositions relatives au taux d'implantation peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 09006).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA16 090135 (9 mai 2016) : Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA07 09010), relativement à la marge latérale minimale de la dépendance (abri à sel) du bâtiment sis aux 388-390, rue de Port-Royal Est, lot 1 999 349 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

Le projet à la cour de services Port-Royal consiste en la démolition de quatre (4) enclos couverts en béton incluant, sans s'y limiter, les murs de béton, le toit en béton, les colonnes de renforcement en acier et le revêtement architectural sur le toit. Dans le cadre de ce projet, la dalle sur sol existante doit être protégée et conservée. Tous les travaux prévus sont hors sol. Il est à noter qu'aucun service ne parcourt ces enclos. Ainsi, aucun démantèlement de service n'est prévu.

JUSTIFICATION

Avis de la Direction du développement du territoire

La Direction du développement du territoire est favorable à l'obtention de cette dérogation

mineure pour les motifs suivants :

- la dérogation sollicitée répond aux deux grands principes énoncés dans la loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, à savoir qu'il doit y avoir un préjudice réglementaire sérieux pour le demandeur et qu'il ne doit pas y avoir une perte de la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
- l'état des enclos existants justifient leur démolition pour la sécurité des travailleurs.

Avis du Comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 5 juillet 2023, le CCU a émis un avis favorable au projet tel que présenté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que le projet n'aura pas d'impact direct sur le citoyens.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication d'un avis sur le site web de la ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du Comité consultatif d'urbanisme

Publication d'un avis

Conseil d'arrondissement - Adoption d'une résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette demande est conforme aux dispositions du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02 09006) et concerne les dispositions prévues à l'article 347 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) et à l'article 6 du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., c. C-5).

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon THERRIEN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-07-20

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1231066005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) afin d'exclure son application aux lots 1 742 736, 1 742 738, 1 742 740 et 1 742 743 du cadastre du Québec, pour les bâtiments situés aux 10 220 à 10 252, rue Parthenais inclusivement, et ce, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001) , pour le projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'Hôpital Fleury.

D'adopter un règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) afin d'exclure son application aux lots 1 742 736, 1 742 738, 1 742 740 et 1 742 743 du cadastre du Québec, pour les bâtiments situés aux 10 220 à 10 252, rue Parthenais inclusivement, et ce, en vertu de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.00)* , pour le projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'Hôpital Fleury.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-09-05 13:32

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1231066005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) afin d'exclure son application aux lots 1 742 736, 1 742 738, 1 742 740 et 1 742 743 du cadastre du Québec, pour les bâtiments situés aux 10 220 à 10 252, rue Parthenais inclusivement, et ce, en vertu de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.001) , pour le projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'Hôpital Fleury.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 59 de la *Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, chapitre A-2.00)* entrée en vigueur le 11 décembre 2020, le *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal* a signifié à l'arrondissement un avis de projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'Hôpital Fleury.

L'arrondissement a par la suite transmis un avis au CIUSSS indiquant que le projet n'est pas conforme à la réglementation d'urbanisme applicable, notamment quant au volet démolition et zonage, tel que prévu à la Loi.

Après cet avis de l'arrondissement, le conseil d'arrondissement est appelé à adopter un règlement visant à permettre la démolition de quatre bâtiments résidentiels dans le cadre du projet d'agrandissement de l'urgence souhaitée, tel que prévu à la Loi.

Afin de permettre ces démolitions en accéléré, le règlement modificateur au Règlement sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) est soumis au conseil d'arrondissement pour adoption et entrée en vigueur tel que prévu à la Loi.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/O

DESCRIPTION

Le règlement modificateur sur la démolition d'immeubles (RCA11 09009) vise à ajouter l'article 2.1 à la section I afin d'exclure l'application de ce règlement aux lots 1 742 736, 1 742 738, 1 742 740 et 1 742 743 du cadastre du Québec, soit les bâtiments situés aux 10 220 à 10 252, rue Parthenais inclusivement.

L'article 2.1 se lirait comme suit :

«2.1 Le présent règlement ne s'applique pas aux lots 1 742 736, 1 742 738, 1 742 740 et 1 742 743 du cadastre du Québec sur lesquels sont érigés les bâtiments portant les adresses 10 220 à 10 252, rue Parthenais inclusivement, dans le cadre d'un avis de projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'Hôpital Fleury situé au 2180, rue Fleury Est.».

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable au projet visant l'agrandissement et la modernisation de l'urgence de l'Hôpital Fleury visé à l'avis de projet soumis par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal, tel projet nécessitant la démolition des immeubles susmentionnés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du règlement et entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas BOULANGER
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-08-30

Clément CHARETTE
C/d permis & inspections arrondissements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1238408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des rapports concernant le projet pilote Mobilité de quartier, lequel vise la réduction de l'utilisation de l'auto-solo dans le cadre du programme Climat Municipalités phase 2 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Il est recommandé :

de prendre acte des rapports concernant le projet pilote Mobilité de quartier, lequel vise la réduction de l'utilisation de l'auto-solo dans le cadre du programme Climat Municipalités phase 2 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-08-25 10:45

Signataire :

Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238408003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte des rapports concernant le projet pilote Mobilité de quartier, lequel vise la réduction de l'utilisation de l'auto-solo dans le cadre du programme Climat Municipalités phase 2 du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du transport est le principal émetteur de gaz à effet de serre (GES) au Québec et le seul en croissance. L'usage de la voiture individuelle est une des raisons principales de ce constat. L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville propose déjà de plus en plus d'alternatives à ce mode et prévoit dans les prochaines années, avec la Ville de Montréal, de réaliser des investissements majeurs dans des infrastructures favorisant d'autres modes tels que pistes cyclables, pôles de mobilité, etc.

Dans le cadre du programme de Climat Municipalité, l'arrondissement a testé, dans le cadre d'un projet pilote :

- de nouvelles approches de mobilisation des citoyens (innovation sociale);
- de nouveaux aménagements sécuritaires et quatre saisons, favorisant l'utilisation des modes de transports actifs (ex : pistes cyclables protégées quatre saisons, saillies et mesures d'apaisement autour des écoles);
- l'offre d'alternative de mobilité supplémentaires (ex : échanges pair-à-pair de véhicules, vélos-cargos);
- le développement d'une vision par quartier, plus intégrée, misant sur la proximité, d'une façon plus globale.

Le projet a cherché notamment à tester des solutions à quatre défis particuliers que pose l'atteinte d'un transfert modal important et durable :

- i) l'inclusion de tous les résidents et notamment les personnes âgées et les enfants;
- ii) les difficultés liées à l'hiver qui réduisent le transfert modal pendant cette saison;
- iii) l'offre réduite d'options de mobilité durable pour réaliser le « dernier kilomètre » vers la maison dans certains secteurs de l'arrondissement, surtout en période hors-pointe;
- iv) l'évaluation des effets des différentes mesures de façon scientifique et rigoureuse.

Par ailleurs, la Ville de Montréal reconnaît que le renforcement du tissu et du capital social constitue un aspect essentiel du développement d'une ville résiliente et donc de l'adaptation aux changements climatiques. L'arrondissement souhaite aussi inclure cette problématique

dans le développement du projet proposé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 090263 (1225027008) : Accorder un soutien financier additionnel de 19 700 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville, pour la période du 11 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023, majorant le montant total accordé de 22 650 \$ à 42 350 \$ / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

CA22 090238 (1225027008) : Accorder un soutien financier non récurrent de 22 650 \$ à Solon pour la réalisation du Programme de subvention vélo d'hiver d'Ahuntsic-Cartierville pour la période du 11 octobre 2022 au 1^{er} mai 2023 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CA20 090282 (1208408008) : Approuver la convention de services avec l'organisme Celsius Mtl (Solon) relativement à l'offre de services dans le cadre du programme Climat-Municipalité et autoriser une dépense totale de 417 359\$ toutes taxes comprises sur trois ans.

CA20 09 0280 (1208408006) : Approuver les conventions de partenariat avec le Centre d'étude en responsabilité sociale et écocitoyenneté (CÉRSÉ) du Collège de Rosemont et la Chaire Mobilité de la Polytechnique de Montréal d'une durée de 3 ans pour un suivi de l'implantation de solutions de mobilité alternatives et l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le projet Mobilité de quartier pour la réduction de l'autosolo de l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville dans le cadre du programme provincial Climat Municipalité et autoriser une dépense total de 143 179,41 \$ taxes incluses.

CA19 090221 (1196492003) : Autoriser le projet pilote Mobilité de quartier visant la réduction de l'utilisation de l'auto-solo, autoriser monsieur Gilles Côté à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière, et s'engager à financer les coûts admissibles du projet pour un montant de 480 000 \$ sur trois (3) ans.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à rendre public des rapports élaborés dans le cadre du projet pilote Mobilité de quartier présenté en 2019, soient les rapports de Solon et celui du CÉRSÉ.

Le mandat de Solon a été en complément aux deux autres mandats dans le cadre du programme Locomotion approuvé par l'arrondissement préalablement. Il a été suivi des projets de recherche d'organismes d'institutions académiques. Ce mandat en particulier comprenait un module sur la mobilisation et co-construction qui s'est traduit par des activités de communications, de mobilisation, d'événements, de rencontres d'informations et sondages, d'accompagnements et soutien aux communautés de mobilité ainsi que des activités de co-construction du projet avec les partenaires et les communautés. Le second axe était sur l'offre de solutions de mobilités alternatives incluant des véhicules alternatifs, abris à vélo, mise à l'essai des alternatives de mobilité, navettes tripoteurs pour les aînés ainsi qu'un aspect de prototypage.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a contribué à ce projet de subvention de l'organisme Solon pour inciter les personnes participantes à adopter des alternatives à l'auto-solo et, par le fait même, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Ce programme de subvention

est destiné aux citoyennes et citoyens de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour encourager l'adoption du vélo lors de la période hivernale.

Solon est un organisme qui vise à faire de la transition socio-écologique dans les quartiers, en misant sur une approche originale basée notamment sur l'appropriation citoyenne et territoriale, la conception large, la création de communs urbains et la création d'un récit mobilisateur. Ce programme est en cohérence avec le Plan local de déplacement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, le Plan de transport de la Ville de Montréal, le Plan stratégique Montréal 2030 et le Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Le suivi de l'avancement du projet a été surveillé principalement par l'arrondissement au niveau interne. Le suivi a été également assuré par les partenaires externes du projet. Certains aspects ont été majoritairement chapeautés par les organismes externes. Par exemple, les recherches du CÉRSÉ s'attardent sur l'acceptabilité sociale et l'impact du projet sur les habitudes de déplacements des citoyens. Ces recherches ont été étalées sur 3 ans et ont nécessité un suivi constant. La méthodologie du CÉRSÉ était axée sur des enquêtes porte-à-porte et des sondages mais elle a dû être revue à cause du contexte pandémique.

JUSTIFICATION

Nos partenaires sont tenus de soumettre des rapports sur les interventions qu'ils ont réalisées. Grâce au rapport du CÉRSÉ, nous pouvons constater l'étendue de nos actions pour les 4 axes du projet. Le rapport final de Solon a permis de faire un sommaire de leurs actions tout au long du projet, spécialement la subvention vélo d'hiver. À noter que le rapport final de la Chaire Mobilité de Polytechnique Montréal n'est pas encore disponible. Il sera rendu public lors d'un prochain conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

Voir pièces jointes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de résolution du CA, les différents rapports réalisés dans le cadre du projet pilote Mobilité de quartier ne seront pas officiellement publics. Il sera donc difficile pour les citoyens d'avoir accès à leurs contenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Résolution du CA
- Publication des rapports

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andres ALVARADO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Julie GUICHETEAU
Cheffe de division Mobilité et déplacements

Le : 2023-08-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire